

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023



Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique



contact@valdeloirenumerique.fr



02 54 58 44 39



WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR  

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



Je suis très heureuse et très fière de prendre la plume pour la première fois en tant que Présidente du Syndicat, élue le 28 novembre 2023 à Nazelles-Négron, pour le Rapport Annuel 2023.

Mes premiers mots iront à Bernard PILLEFER. Je veux saluer ici son engagement, sa vision, ses convictions et sa détermination. Les projets qu'il a initialisés et qu'il a pilotés avec à ses côtés, bien sûr, les élus et les services du Syndicat, sont solides et pérennes. Ils portent des fruits qui contribuent à faire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher des territoires innovants, attractifs tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Et même si la Présidence, initialement incarnée par un élu du Perche et du Haut Vendômois, est à présent incarnée par une élue de la Vallée de l'Indre, c'est avec une même vision de l'aménagement numérique, au service de la même ambition, avec la Loire comme trait d'union entre nos deux départements.

Ces fruits issus des différents projets portés par le Syndicat, je vous invite à les découvrir au fil de votre lecture de ce rapport annuel 2023.

Et si je ne devais retenir que les éléments les plus marquants de l'année passée, ce serait les chiffres et les faits suivants :

Au cours de l'année écoulée, 72 500 nouveaux foyers ou entreprises ont été rendus éligibles à la fibre du réseau d'initiative publique, soit un rythme de 1 400 adresses par semaine. Peu de réseaux se sont déployés avec un tel rythme. Il restait au 31 décembre environ

25 000 prises optiques à déployer pour atteindre la complétude. Cet objectif sera atteint à l'été 2024.

Avec 180 nouvelles bornes et 117 nouveaux sites déployés, 2023 constitue l'année la plus dynamique du point de vue de la progression du réseau Val de Loire Wifi Public grâce notamment au dispositif Wifi territorial. L'objectif des 1 000 bornes qui, s'il est atteint ou approché, fera de notre réseau l'un des plus étendus de France, est en vue.

Et puis 2023 restera marquée par l'officialisation, en avril, du Schéma Directeur Smart Val de Loire. Il s'agit d'une feuille de route ambitieuse qui nous amènera à déployer un réseau d'initiative publique d'un nouveau type pour fédérer de nombreux usages, permettre des services publics plus rationnels et efficaces et pour accompagner une nécessaire transition écologique.

Je tiens enfin à remercier très sincèrement et très chaleureusement toute l'équipe du Syndicat pour sa disponibilité et pour son engagement de tous les instants au service de l'aménagement numérique de notre territoire.

Pour en savoir plus sur tous ces projets, je vous invite à parcourir ce rapport d'activités qui, je l'espère, vous permettra de découvrir ce qui fait le quotidien des élus et des services de Val de Loire Numérique.

Bonne lecture.

Sylvie GINER
Présidente de Val de Loire Numérique

Édito de la Présidente	3
------------------------------	---

I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE 7

1 - La gouvernance	7
A - Le Bureau	7
B - Le Conseil syndical	9
C - Les Commissions	12
2 - L'équipe	12
A - L'évolution de l'organisation et de l'effectif du Syndicat	12
B - Les temps forts	14
3 - Les finances du Syndicat	14
A - Les subventions de l'État et de l'Europe	14
B - Le compte administratif 2023	15
4 - La communication	19

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE 21

1 - La Délégation de Service Public (DSP)	21
A - La DSP	21
B - Le périmètre d'intervention	21
C - Les acteurs de la construction du réseau	22
D - L'année 2023 en chiffres	22
E - Les réalisations de Val de Loire Fibre	23
F - Les temps forts de la DSP	30
G - Quelques dates marquantes	31
H - La stratégie de filière : formation, insertion, emploi	33
2 - L'appui et le conseil aux collectivités territoriales	34
A - Les réponses aux "saisines"	34
B - Les supports d'information	36
C - Le passeport inclusion numérique	38

III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC 39

1 - Le wifi touristique	40
2 - Le wifi territorial	41
3 - Le wifi événementiel	41
4 - Le déploiement de Val de Loire Wifi Public	42
5 - Panorama de quelques sites équipés en 2023	43
6 - Un suivi technique de la qualité des installations	44
7 - Une signalétique unique	45
8 - La plateforme de visualisation de données : Data Val de Loire	45

IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE 47

1 - L'approbation du Schéma directeur Smart Val de Loire	47
2 - L'étude de faisabilité et de couverture LoRa	49
3 - Le constat d'infructuosité de l'Appel à manifestation d'intentions (AMI)	49
4 - La phase d'expérimentation	50
5 - Une veille documentaire	50
6 - La contribution à des partenariats territoriaux	51
7 - L'open data	53

I. VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

1 LA GOUVERNANCE

Bernard PILLEFER a été élu sénateur dimanche 24 septembre 2023. Il a par conséquent démissionné de ses fonctions de Président du Syndicat le 19 octobre 2023.

Lors de la séance du Conseil syndical du 28 novembre 2023, il a été procédé au renouvellement de la gouvernance du Syndicat. Sylvie GINER a été élue Présidente.

Conformément aux statuts du Syndicat, dès lors que la présidence évolue, il est procédé à une nouvelle élection des membres du Bureau.

A. Le Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres : la Présidente, 4 Vice-présidents issus des cinq collèges et 2 membres supplémentaires par collège.

BUREAU avant renouvellement : (le 28/11/2023)

1 PRÉSIDENT



Bernard PILLEFER
CD41



Sylvie GINER*
CD37
* en charge de la stratégie de filière



Mohamed MOULAY
Conseil Régional



Martine TARTARIN
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

4 VICE-PRÉSIDENTS



Catherine LHÉRITIER
CD41



Jocelyne COCHIN
CD37



Delphine BENASSY
Conseil Régional



Thierry BRUNET
EPCI 37



Hubert AZEMARD
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Jacques PAOLETTI
CD41



Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37



Guillaume CREPIN
Conseil Régional



Jocelyn GARCONNET
EPCI 37



Pierre SOLON
EPCI 41

PRÉSIDENTE



Sylvie GINER
CD37



Philippe GOUET
CD41



Delphine BENASSY
Conseil Régional



Martine TARTARIN
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

4 VICE-PRÉSIDENTS



Jocelyne COCHIN
CD37



Catherine LHÉRITIER
CD41



Mohamed MOULAY
Conseil Régional

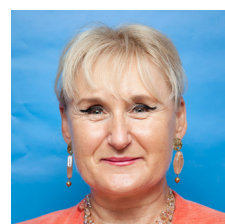


Thierry BRUNET
EPCI 37



Hubert AZEMARD
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37



Jacques PAOLETTI
CD41



Guillaume CREPIN
Conseil Régional



Jocelyn GARCONNET
EPCI 37



Pierre SOLON
EPCI 41



Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni 7 fois en 2023. Des délibérations ont été adoptées au cours de deux bureaux suite à la délégation donnée par le Conseil syndical du 4 avril et du 14 juin.

○ 24 JANVIER

○ 21 MARS

○ 25 AVRIL /// 5 DÉLIBÉRATIONS :

- Mise en place des astreintes.
- Évolution du règlement du temps de travail.
- Compte Épargne Temps.
- Évolution de l'organisation des services du Syndicat.
- Création d'un emploi permanent sur le cadre d'emploi des techniciens.

○ 30 MAI

○ 6 JUILLET /// 1 DÉLIBÉRATION :

- Avenant n° 7 relatif à la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

○ 26 SEPTEMBRE

○ 7 DÉCEMBRE

B. Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux : 5 collèges disposant de 20 % des voix chacun.

Il délibère sur l'ensemble des décisions du Syndicat, projets et organisations internes.



Il s'est réuni 5 fois en 2023.



Composition du Syndicat

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Malik BENAKCHA
Thibault BOURGET
Marwane CHABBI
Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA
Michel GUIMONET
Nicolas HASLÉ
Henry LEMAIGNEN
Roger LEROY
Stéphane LEROY
Éric MARTELLIÈRE
Philippe MASSON
Philippe MERCIER
Karine MICHOT
Joël NAUDIN
Alain PROT
Pierre SOLON
Régis SOYER

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Christophe BAUDRIER
Philippe BEHAEGEL
Alain BENARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-François CRON
Christophe DUVEAUX
Jocelyn GARCONNET
Jean-Christophe GASSOT
Isabelle GAUDRON
Sylvia GAURIER
Jean-Claude GAUTHIER
Marc LEPRINCE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude OMONT
Christian PIMBERT
Daniel SANS-CHAGRIN
Gérard SERER
Martine TARTARIN

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Philippe GOUET
Catherine LHÉRITIER
Jacques PAOLETTI
Guillaume PELTIER
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Jocelyne COCHIN
Geneviève GALLAND
Sylvie GINER
Rémi LEVEAU
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Alexandre AVRIL
Delphine BENASSY
Guillaume CRÉPIN
Mohamed MOULAY

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

7 FÉVRIER
BLOIS
6 délibérations

- Budget Primitif 2023
- Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)
- Conditions de remisage à domicile des véhicules de service
- Avenant n°6 relatif à la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Mise en place d'une solution de wifi événementiel
- Évolution de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

4 AVRIL
PARÇAY-MESLAY
3 délibérations

- Délégations données au Bureau du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
- Partenariat entre Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Tours et Val de Loire Numérique sur le projet Wifi - renouvellement de la convention de partenariat et constitution d'un groupement de commandes
- Approbation du Schéma directeur Smart Val de Loire

14 JUIN
BLOIS
9 délibérations
Présence de Val de Loire Fibre pour présenter un point d'avancement

- Approbation du Compte de gestion 2022
- Approbation du Compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022 au budget 2023
- Décision Modificative 1 - 2023
- Avenant n°2 à la Convention avec le Département de Loir-et-Cher pour le contrôle des heures d'insertion prévues dans la convention de DSP
- Avenant n°1 à la Convention de financement du fonds national pour une société numérique (FSN)
- Délégations données au Bureau du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique pour approuver l'avenant 7 à la Délégation de Service Public
- Adhésion au consortium Climate Data Hub
- Rôle pilote du Syndicat dans le cadre de la nouvelle fiche "Territoires durables et connectés" de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)

28 NOVEMBRE
NAZELLES-NÉGRON
12 délibérations

- Élection de la Présidente du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
- Élection des Vice-présidents du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
- Élection des membres du Bureau du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
- Délégations données au Président du Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 sur le Budget Principal
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- Refacturation des moyens généraux entre les budgets annexes
- Décision modificative 2023
- Avenant n°1 à la Convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique et la Région Centre-Val de Loire
- Avenant n°2 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique et le Département de Loir-et-Cher
- Avenant n°3 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique et le Département d'Indre-et-Loire
- Avenant type à la convention de financement wifi tourisme avec les EPCI d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

- Désignation de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent
- Désignation de la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2024
- La protection sociale complémentaire - adhésion à la convention de participation santé
- Les autorisations spéciales d'absence
- Le compte épargne temps
- Le règlement du temps de travail
- Détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade de 2023
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude
- Évolution du montant de l'indemnité télétravail
- Versement de la prime pouvoir d'achat
- Désignation d'une déléguée élue au CNAS
- Adhésion du Syndicat à l'association Déclic
- Adhésion du Syndicat à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR)
- WIFI - Évolution de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- WIFI - Renouvellement de l'appel à projet wifi événementiel
- FIBRE - Présentation du rapport d'activités 2022 du Déléguataire Val de Loire Fibre
- SMART - Constat de l'insuffisance de l'initiative privée pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- SMART - Convention d'utilisation du fonds de développement des services et des usages numériques pour les expérimentations Smart Val de Loire entre Val de Loire Fibre et Val de Loire Numérique
- SMART - Conventions relatives à la mise en oeuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté avec la Commune de Pezou et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Pezou-Loir-Réveillon
- SMART - Convention d'occupation du silo de Pezou par une antenne LoRa déployée et exploitée par Val de Loire Numérique

L'ensemble des délibérations du Syndicat est accessible au lien suivant :

<https://www.valdeloirenumerique.fr/val-de-loire-numerique/deliberations/>

C. Les Commissions

Commission de Contrôle Financier (CCF)

Vendredi 27 janvier 2023 à Tours

Elle est chargée de l'examen des comptes détaillés des conventions passées avec les entreprises, que ces conventions prennent la forme de DSP, de contrats de partenariat, de conventions de prêts ou de garantie d'emprunt. Elle intervient en parallèle et de préférence avant la CCSPL. Elle est obligatoire.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Vendredi 27 janvier 2023 à Tours

La commission examine chaque année le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le Délégué de service public. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Lors de cette commission, le rapport d'activités 2021 du Délégué Val de Loire Fibre et un point d'actualité sur le déploiement de la fibre ont été présentés.

Commission d'appel d'offres

Jeudi 21 septembre 2023 à Blois

Elle s'est réunie dans le cadre de l'attribution du marché public d'extension, d'exploitation et de maintenance des réseaux publics WiTM et Val de Loire Wifi public. Il s'agit d'un groupement de commandes avec la Ville de Tours et Tours Métropole Val de Loire.

Il n'a pas été nécessaire de réunir la Commission de la Délégation de Service Public en 2023.

Votre interlocutrice

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du Syndicat, contacter Élodie MARTIN au 02 54 58 43 22.

2 L'ÉQUIPE

A. L'évolution de l'organisation et de l'effectif du Syndicat

Le Conseil syndical, en date du 4 avril 2023, a approuvé le Schéma Directeur Smart Val de Loire. Cet événement a marqué un point d'étape important dans la vie du Syndicat avec de nouvelles perspectives, de nouvelles activités :

- 2023 est en effet le terme de la phase de construction du réseau de fibre avec l'objectif d'équiper la quasi intégralité des foyers et entreprises au 31 décembre 2023. L'activité demeure sur 2024 notamment avec la composante "vie du réseau", mais avec une intensité moindre.
- 2023, c'est aussi le terme des conventions de financement entre le Syndicat et ses membres pour le déploiement du réseau Val de Loire wifi public. Et même si le financement a été prolongé sur 2024, le déploiement sera limité et l'activité principale du Syndicat sera de maintenir le réseau et, là encore, l'activité perdra en intensité tout au long de l'année.

Compte tenu de ces éléments significatifs et structurants, le Syndicat a souhaité amorcer dès 2023 une évolution de son organisation et principalement de la Direction Technique.

Avant l'évolution :

- Deux postes de chargés d'affaires déploiement de la Fibre, un par département (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire),
- Un chargé d'affaires Wifi qui est le garant technique de la bonne exécution des déploiements Wifi et du respect des délais d'exécution.

Après l'évolution :

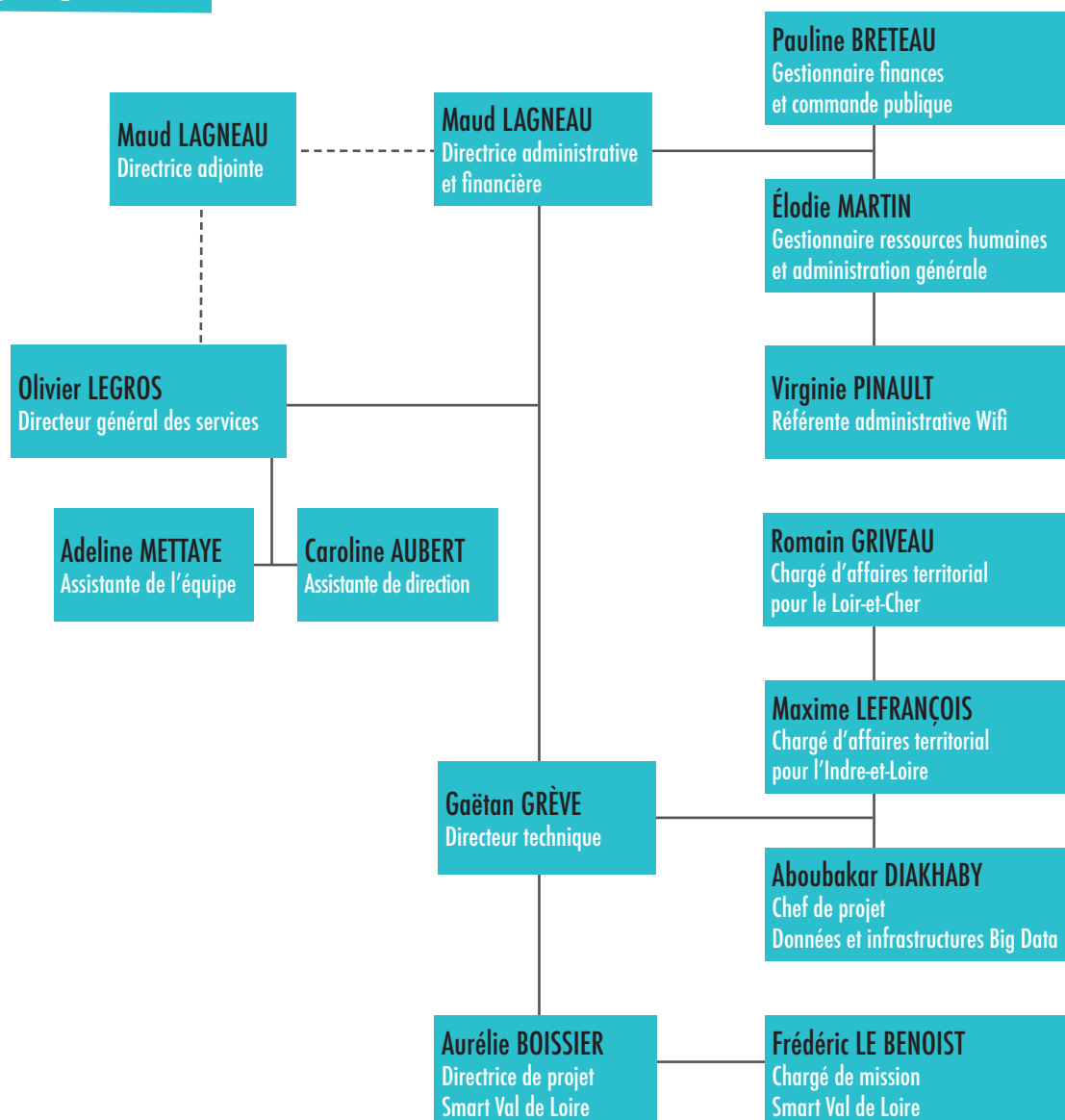
- Deux postes de chargé d'affaires territoriaux : un par département (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire), en charge de l'ensemble des projets du Syndicat (THD, Wifi et Smart)
- Un poste non permanent dédié au Smart.

Le poste d'assistante de l'équipe a connu une évolution concernant le rattachement hiérarchique. Auparavant rattachée à la Directrice adjointe, l'assistante de l'équipe est dorénavant rattachée au Directeur général des services.

En parallèle, au cours de l'année 2023, deux agents ont quitté les effectifs du Syndicat : Florent BIBASSE était recruté sur un emploi non permanent de chargé de projet Val de Loire wifi public pour une durée d'un an. Il a quitté le Syndicat en janvier 2023.

Auréli GIRAULT, assistante de direction, a sollicité sa mutation et a quitté ses fonctions en octobre 2023. Elle est remplacée par Caroline AUBERT à compter du 1^{er} février 2024.

L'organigramme



B. Les temps forts

Au niveau national

Suite à la parution du décret n°2023-519 du 28 juin 2023, la valeur du point d'indice a été revalorisée de 1,5 % le 1^{er} juillet 2023. Pour le Syndicat, l'impact financier annuel de cette augmentation est d'environ 5 625 € par an.

En parallèle de cette hausse de la valeur du point d'indice, le décret attribue également des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 à compter du 1^{er} juillet 2023 (certains échelons des catégories C et B). Ainsi, deux agents du Syndicat ont vu une évolution de leur indice de rémunération.

Chaque employeur public participe aux frais occasionnés par le transport domicile-travail. Depuis le 1^{er} septembre 2023, le taux de participation est passé de 50 % à 75 % dans la limite d'un montant de 96,36 € par mois.



À l'échelle du Syndicat

Le Conseil syndical, en date du 11 décembre 2023, a décidé la signature de la convention **Protection sociale complémentaire pour la partie mutuelle** proposée par le Centre de gestion. Ce conventionnement débutera le 1^{er} mars 2024, date à laquelle les agents pourront adhérer à l'un des contrats proposés. Pour les agents adhérant à ce dispositif, et seulement pour ces agents, une participation employeur d'un montant de 25 € brut sera versée chaque mois.

En effet, depuis le mois de septembre 2019, chaque agent ayant adhéré à un contrat labellisé a la possibilité de percevoir une participation employeur d'un montant de 25 € brut par mois.

Suite à la parution du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, le Conseil syndical du 11 décembre 2023 a approuvé, en janvier 2024, le versement de cette prime aux agents du Syndicat remplissant les conditions. Le montant de la prime dépend des revenus de chacun selon une période définie dans le décret. Huit agents étaient concernés, l'impact budgétaire a été de 3 400 €.

3 LES FINANCES DU SYNDICAT

A. Les subventions de l'État et de l'Europe

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), la subvention attribuée par convention signée en 2020, est de 39,4 M€ au titre des deux départements sur les projets liés aux montées en débit du Loir-et-Cher, aux subventions versées dans le cadre du passeport inclusion numérique, au déploiement de la fibre.

Au 31 décembre 2023, le Syndicat a perçu 7,2 M€ de subventions au titre de l'inclusion numérique, des montées en débit et d'études (exemples d'étude : contrôle terrain d'un déploiement fibre, analyse des études du délégataire) et du déploiement de la fibre.

Au titre des fonds européens (fonds FEADER), suite à la perception de la subvention de l'État, le Syndicat a perçu en 2023 la subvention attendue au titre du FEADER, sur les montées en débit, à hauteur de 1,684 M€.

B. Le compte administratif 2023

Le Compte administratif 2023 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi public Val de Loire :

Budget principal M52	- Aspects standards - Répond à un SPA *	Inclusion numérique
	Charges générales	Smart Val de Loire
Budget annexe THD M4	- Par activités - Répond à un SPIC *	FttH*
Budget annexe wifi public Val de Loire M4	- Par activités - Répond à un SPIC *	Wifi tourisme
		Wifi territorial

*SPA : Service Public Administratif

*FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (Syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

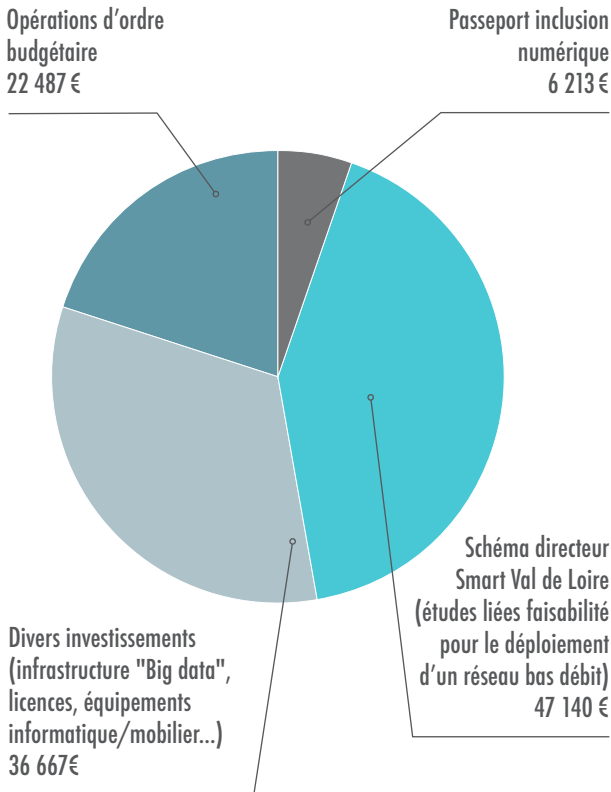
Le compte administratif 2023 s'élève à 12 622 968,76 € en dépenses et 13 638 199,38 € en recettes. Lorsqu'on intègre le résultat 2022 (28 444 148,34 €), le résultat de clôture 2023 s'élève à 29 149 378,96 € tous budgets confondus.

Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat qui a été effectué en avance de phase.

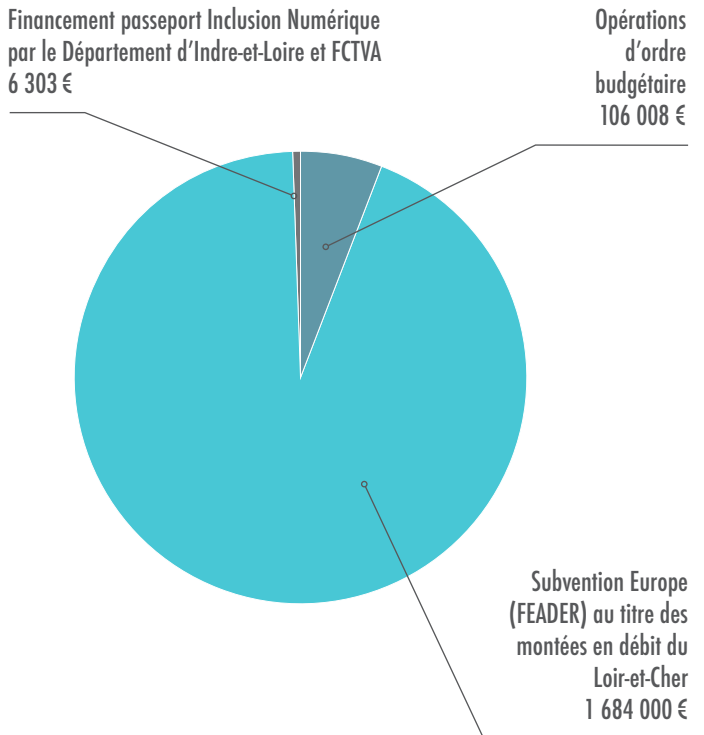
LE BUDGET PRINCIPAL (TTC) :

Opérations réelles et d'ordre

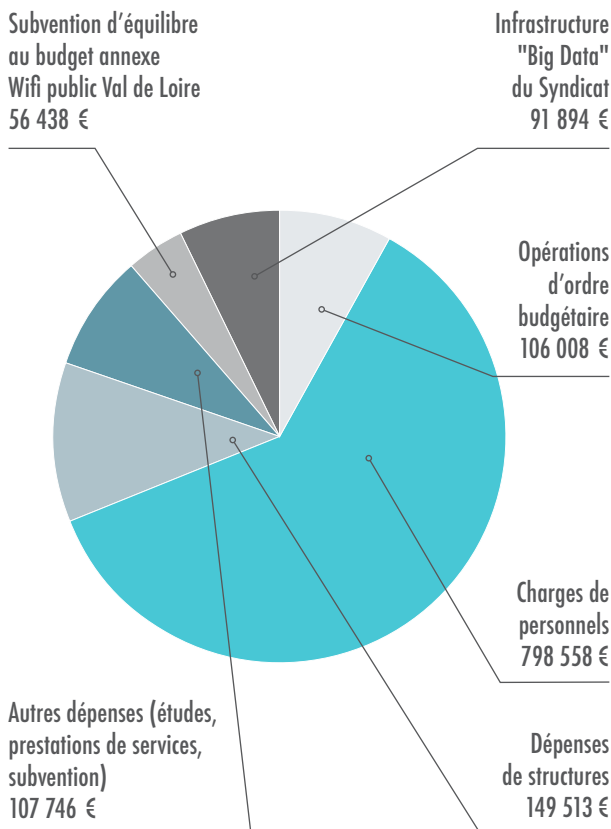
Dépenses d'investissement : 112 507 €



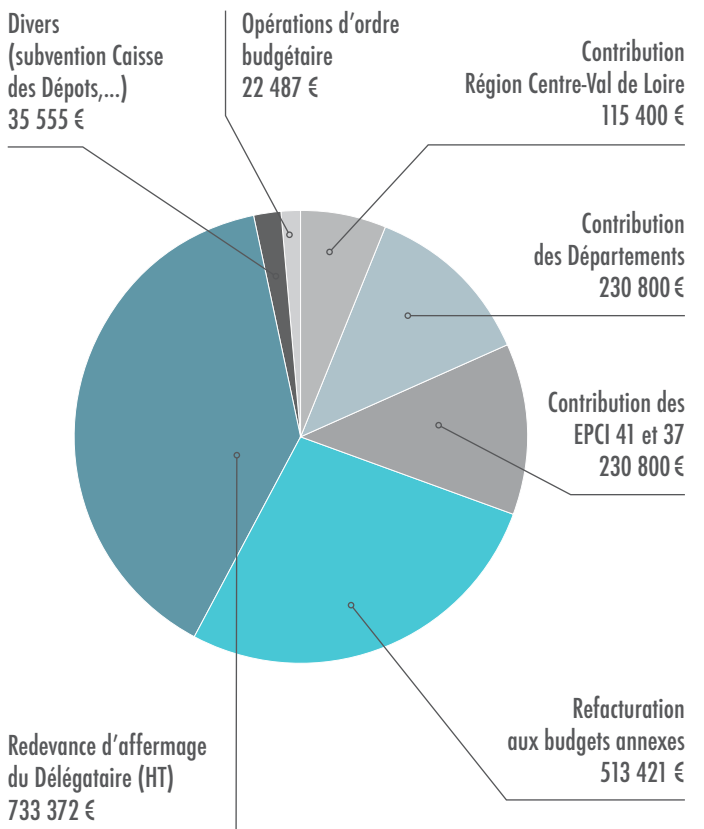
Recettes d'investissement : 1 796 311 €



Dépenses de fonctionnement : 1 310 157 €



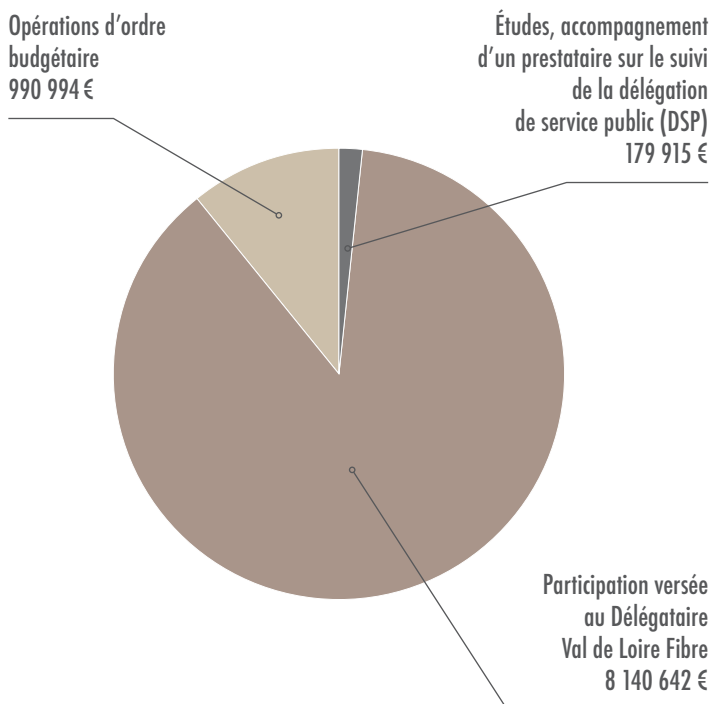
Recettes de fonctionnement : 1 883 835 €



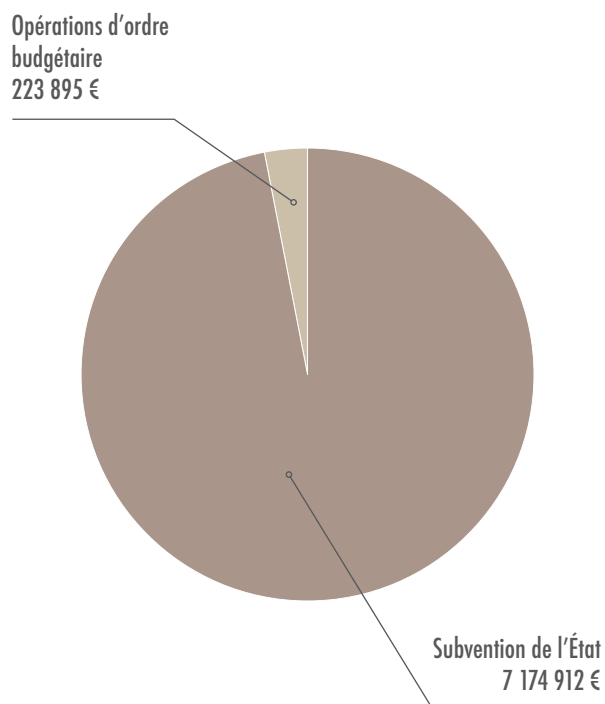
LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

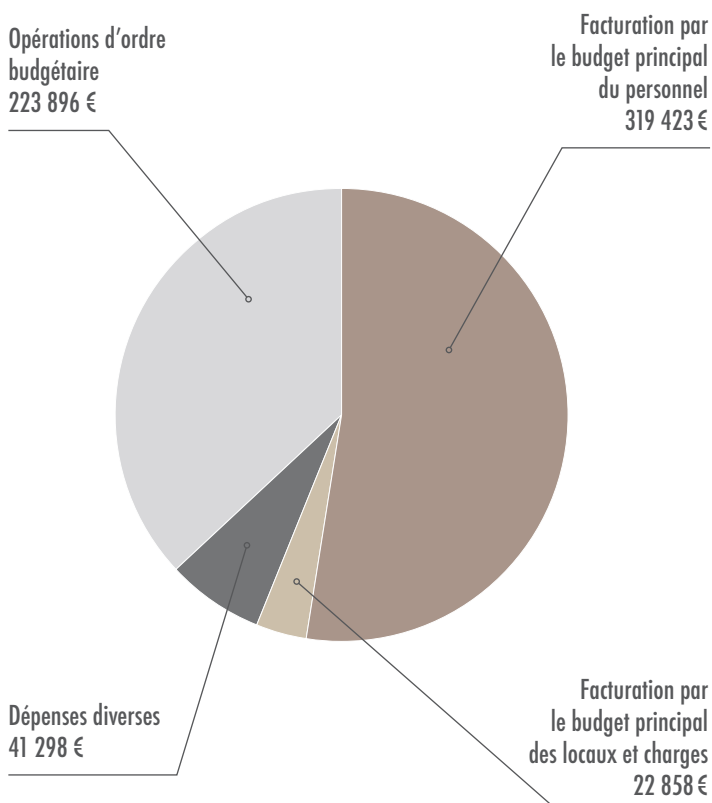
Dépenses d'investissement : 9 311 551 €



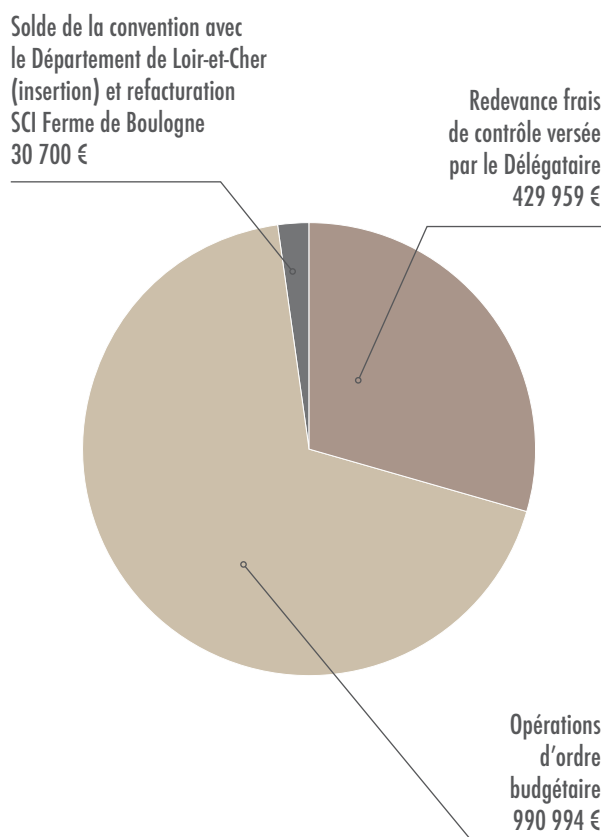
Recettes d'investissement : 7 398 807 €



Dépenses de fonctionnement : 607 475 €



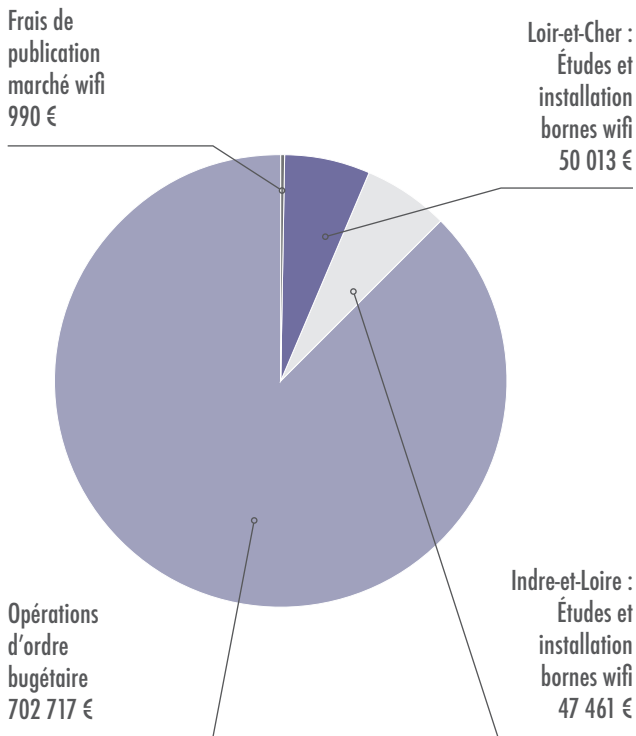
Recettes de fonctionnement : 1 451 653 €



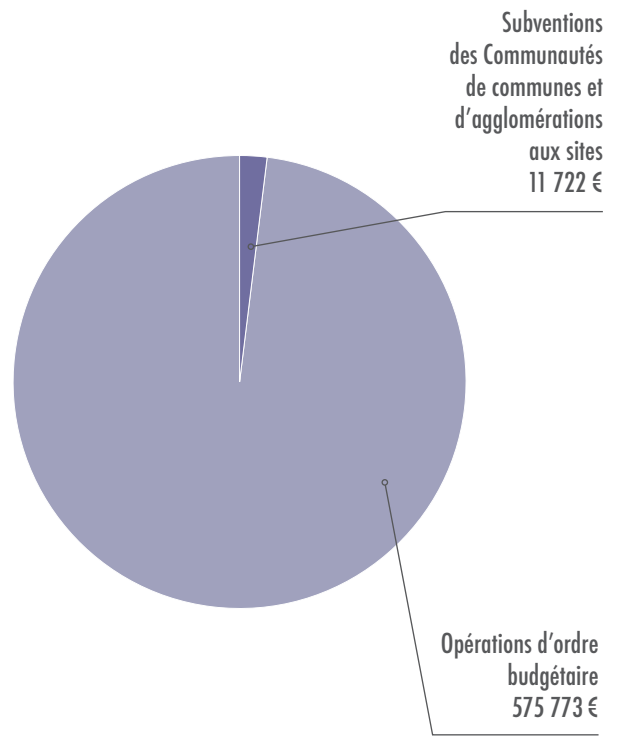
LE BUDGET ANNEXE WIFI VAL DE LOIRE (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

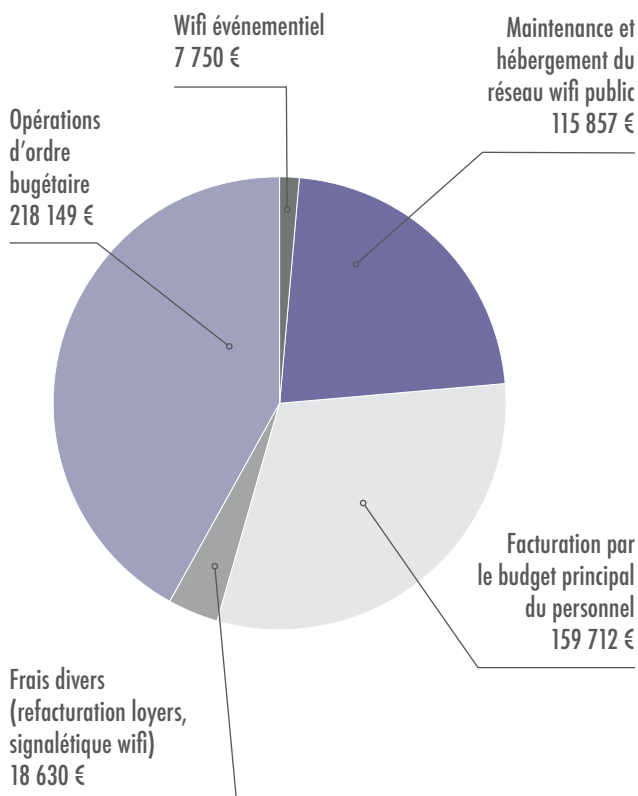
Dépenses d'investissement : 801 181 €



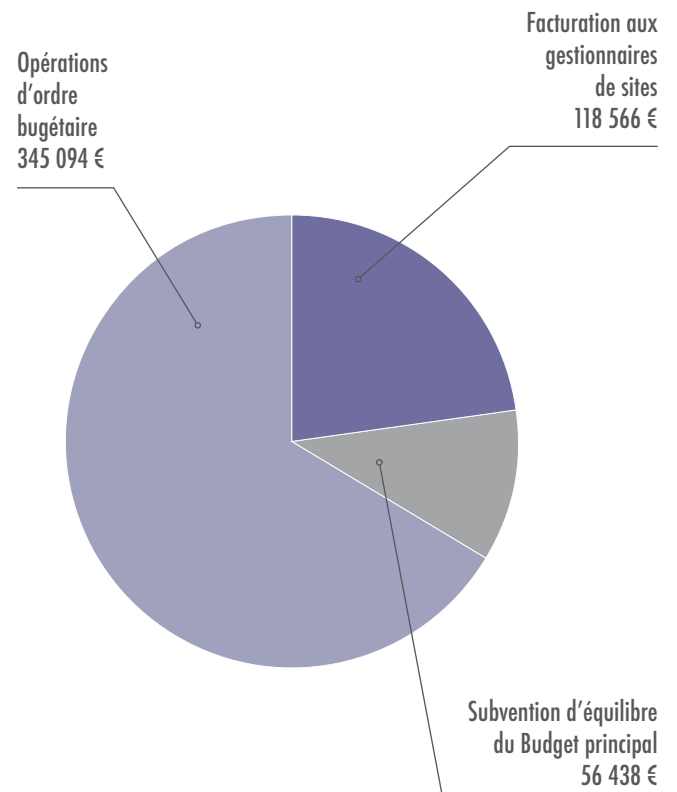
Recettes d'investissement : 587 495 €



Dépenses de fonctionnement : 520 098 €

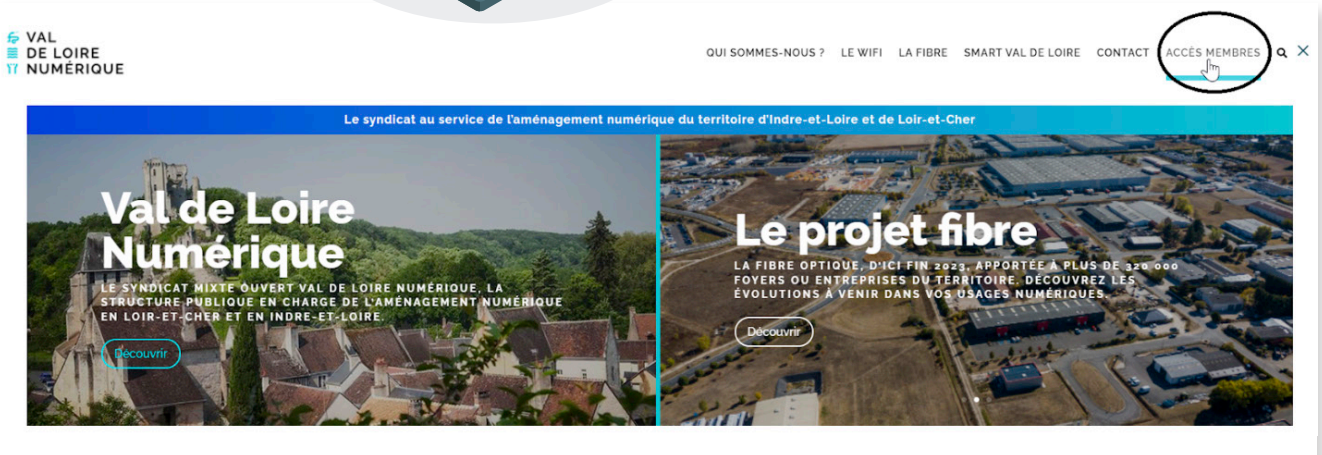


Recettes de fonctionnement : 520 098 €



4 LA COMMUNICATION

L'Espace Membres



C'était un besoin exprimé à plusieurs reprises par les élus du Syndicat : pouvoir disposer aisément des informations essentielles sur la vie de l'institution, encourager les liens et les contacts entre membres, partager des contenus... Et c'est l'ambition de l'Espace Membres mis en place à l'automne 2023.

Accessible via le site internet de Val de Loire Numérique, cet espace numérique offre aux élus et aux directions générales des services des structures membres les services suivants :

- un annuaire des élus et des agents du Syndicat,
- les archives des différentes newsletters,
- un agenda des temps forts de la vie syndicale : conseils syndicaux, bureaux, évènements, ...
- une veille technique, juridique et stratégique diversifiée en lien avec les différents projets portés par le Syndicat.

L'enjeu pour 2024 est d'inciter les élus à se connecter régulièrement à cet espace que les services prendront soin d'alimenter avec des contenus riches et utiles pour celles et ceux qui s'engagent au quotidien dans la vie du Syndicat.



Le site internet et les réseaux sociaux

Le site internet du Syndicat, entièrement renouvelé en novembre 2022 pour mieux décrire la diversité de nos activités et de nos projets a permis de rendre compte de nos différentes actions et des événements importants qui ont jalonné l'année 2023.

Parmi les temps forts qui ont donné lieu à une communication :

Intervention de Bernard Pillefer à l'Avicca

17 MAI 2023 | SMO



L'intervention de Bernard PILLEFER à l'assemblée annuelle de l'AVICCA le 17 mai 2023 pour évoquer le schéma directeur Smart Val de Loire fraîchement approuvé par les élus du Syndicat.

Retour sur la conférence du 15 juin dédiée aux professionnels de l'immobilier

4 JUIL 2023 | FIBRE OPTIQUE

La conférence du 15 juin 2023 dédiée aux professionnels de l'immobilier (voir également la rubrique consacrée au projet fibre).

Val de Loire Numérique était présent à l'Université du THD à Bourges

13 OCT 2023 | SMO



L'intervention du Syndicat à une table ronde dédiée aux territoires durables et connectés lors de l'université du THD à Bourges le 13 octobre 2023.

Sylvie GINER, Vice-Présidente du Département d'Indre-et-Loire et Maire de Montbazou (37) succède à Bernard PILLEFER à la présidence de Val de Loire Numérique

28 NOV 2023 | SMO



L'élection de Sylvie GINER le 28 novembre 2023.

Les newsletters

C'est un support d'information toujours très apprécié de ses lecteurs (élus territoriaux, parlementaires, partenaires...) pour lequel le Syndicat s'efforce d'apporter des contenus à la fois pédagogiques et utiles à celles et ceux qui suivent l'actualité de nos projets. En 2023, le Syndicat a publié 9 newsletters avec une alternance entre les newsletters consacrées au déploiement de la fibre et celles consacrées au Smart et au réseau Val de Loire Wifi Public. L'objectif est d'informer les membres et les partenaires du Syndicat des grands enjeux et des actualités. Le programme de diffusion a été le suivant :

Publications newsletter Fibre :

28 février
3 mai
21 juillet
17 octobre



Publications newsletter Smart :

10 février
6 avril
30 mai
6 octobre
14 décembre



À noter : en 2024, il n'y aura plus qu'une seule newsletter, commune aux différents projets et diffusée sur une base bimestrielle.

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

A. La DSP

100 % fibre soit la totalité du territoire éligible y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

Un réseau neuf pour tous : habitants, entreprises et collectivités.

320 000 foyers et entreprises identifiés en 2018 et à desservir dont 186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher.

Un investissement de 560 M€ dont 90 % à la charge du Délégué Val de Loire Fibre.

144 M€ d'économies pour les différentes collectivités locales (Région, Départements et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un catalogue de services avec des offres variées, compétitives et innovantes répondant aux attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics).

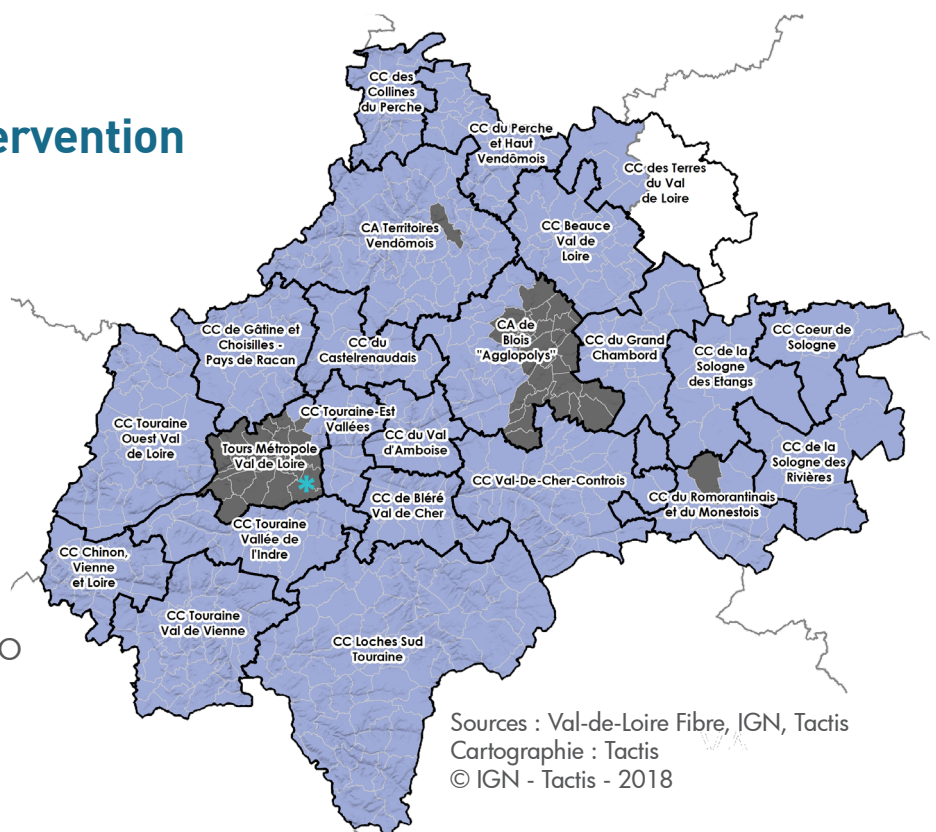
80 000 heures de formation et 140 000 heures d'insertion.

Une DSP de 27 ans intégrant sur toute sa durée l'exploitation et la vie du réseau.

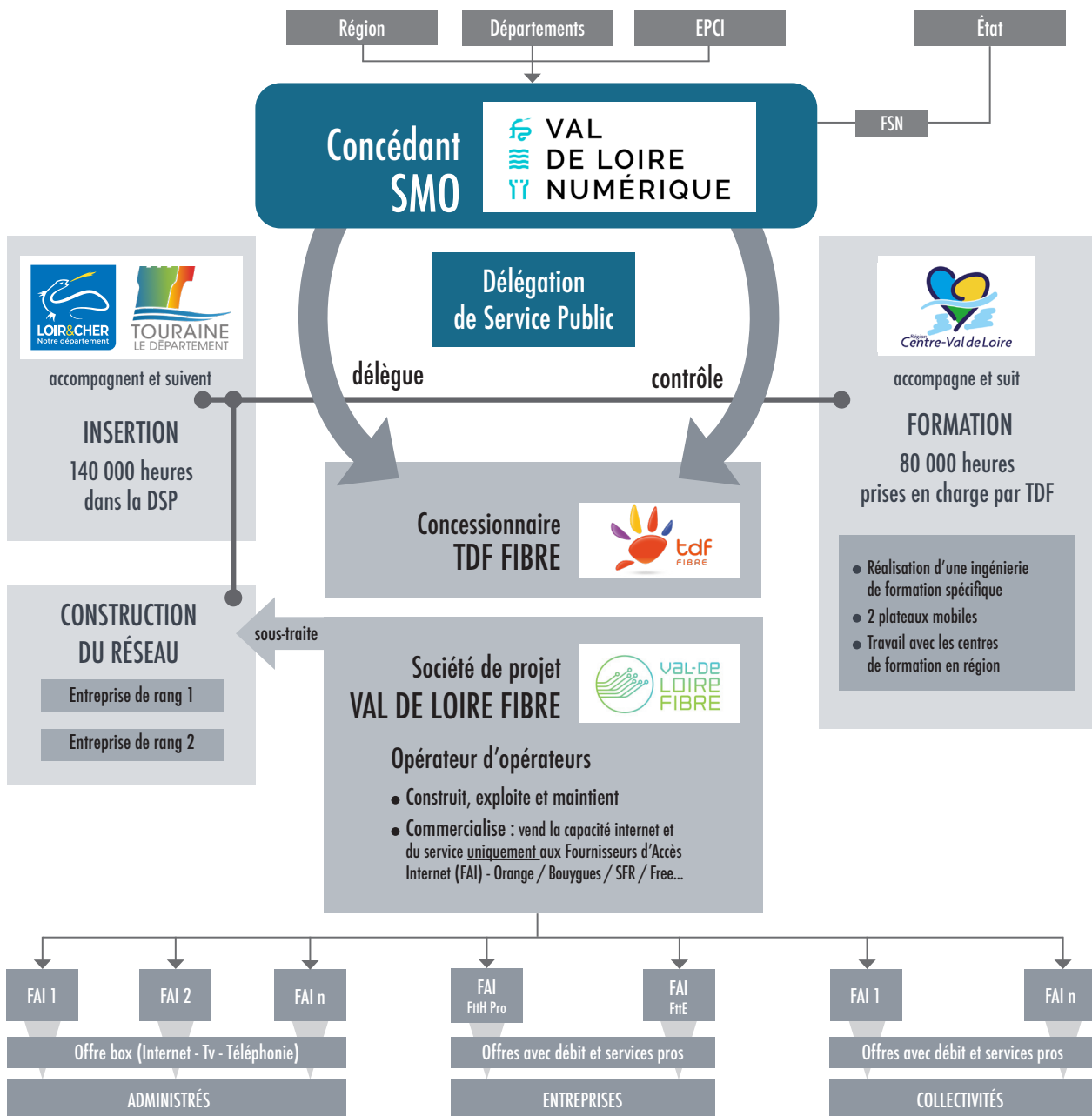
B. Le périmètre d'intervention

La carte ci-contre matérialise le périmètre d'intervention du SMO Val de Loire Numérique pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique.

- Zone d'investissements privés
- Périmètre d'intervention du SMO
- ▬ EPCI membre
- ▭ Département
- * Délégation de compétence



C. Les acteurs de la construction du réseau



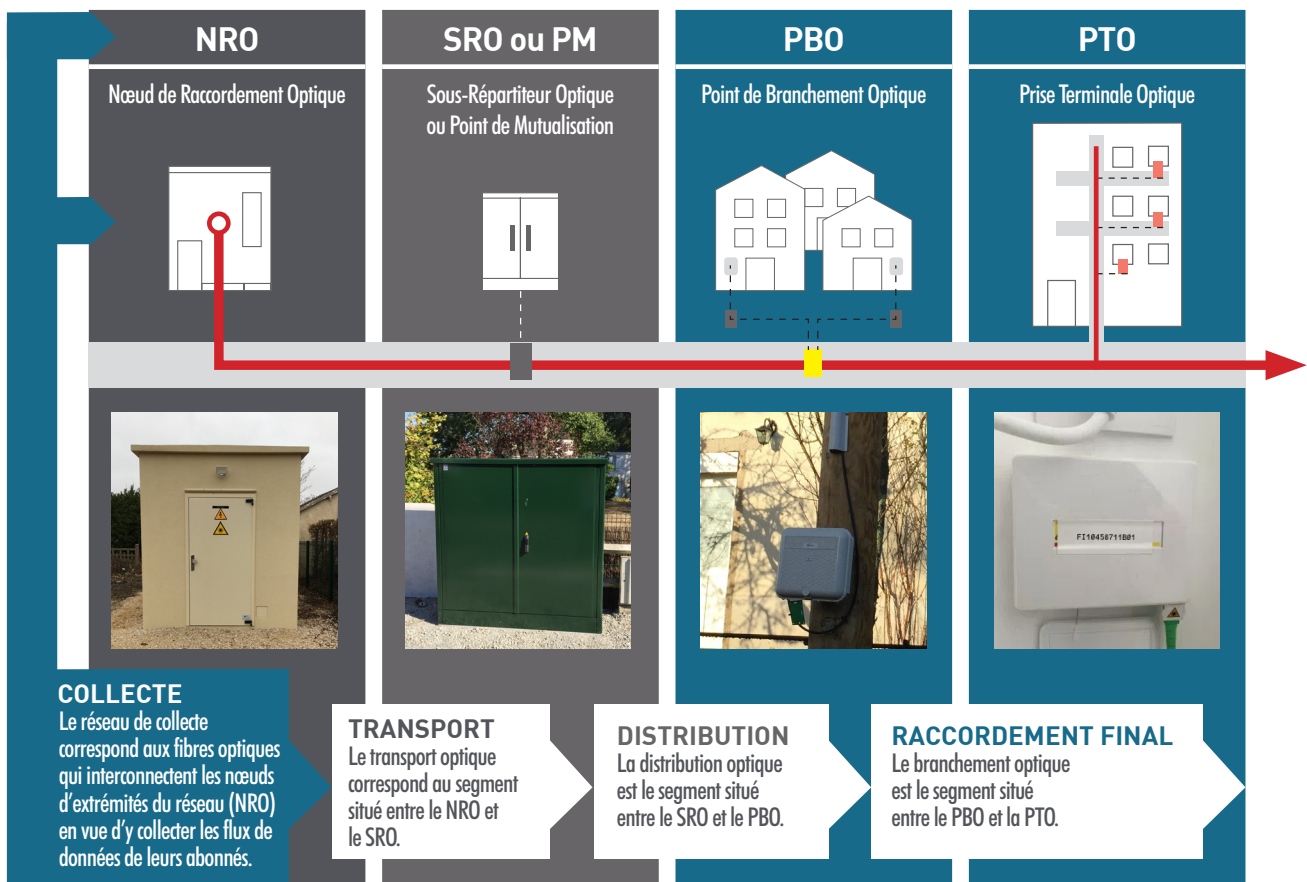
D. L'année 2023 en chiffres

- **72 500 nouveaux foyers et entreprises** ont été rendus éligibles au cours de l'année ce qui a permis d'atteindre 311 256 prises commercialisables au 31 décembre 2023.
- **La totalité des 876 armoires** (points de mutualisation) ouvertes au 31 décembre 2023, dont 86 ont été ouvertes en 2023.
- **On mesurait au 31 décembre 2023 un taux de complétude moyen de 91 %** sur les armoires ouvertes.
- **La totalité des 492 communes** ou communes déléguées ont été concernées par la commercialisation de la fibre.
- **8 opérateurs Grand Public** sont présents partout dont les 4 opérateurs nationaux.
- **Plus de 40 opérateurs spécialisés "entreprise"** permettent une saine concurrence sur ce segment important des professionnels.
- Près de **140 000 foyers et entreprises étaient déjà abonnés** au 31 décembre 2023 avec des offres jusqu'à 1Gbit/s dont 58 000 raccordements uniquement sur l'année écoulée.
- **31 425 heures de formation et 36 319 heures d'insertion** ont été réalisées en 2023, dépassant largement les objectifs de l'année.

E. Les réalisations de Val de Loire Fibre

Le déploiement

Le schéma ci-dessous rappelle les différents segments du réseau déployé.



ÉTUDES

C'est un volume toujours important de données transmises pour lequel le Syndicat procède à des contrôles et analyses.

La production et la livraison d'études APS (Avant-Projet Sommaire ou pré-étude) ou APD (Avant-Projet Définitif ou étude d'exécution) durant l'année 2023 par notre Délégataire s'est fortement réduite. En effet, une grande partie des études a déjà été réalisée à fin 2022. Ces nouveaux dossiers se répartissent comme suit :

- 13 APS "Distribution"
- 13 APD "Transport"
- 30 APD "Distribution"

La livraison des DOE (Dossiers des Ouvrages Exécutés) s'accélère sur l'année 2023 avec plus de 700 livrables reçus et répartis comme suit :

- 379 DOE "Transport"
- 294 DOE "90 % - Distribution" - correspond à une étape intermédiaire où 90 % des prises sont éligibles.
- 64 DOE "complets Distribution"

DISTRIBUTION

Les travaux de distribution consistent à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ce sont ces boîtiers qui permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

Ainsi, la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux
- en aérien sur différents supports

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou d'ajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

Au cours de l'année 2023, le rythme des travaux réalisés par notre Délégué et ses sous-traitants est resté important : **66 221 prises ont été construites sur l'année soit une moyenne de 1 273 prises par semaine.**

À fin 2023, un cumul de 314 233 prises ont été construites :

- 187 208 en Indre-et-Loire
- 127 025 en Loiret-Cher

Avant toute commercialisation, le Délégué Val de Loire Fibre procède à une recette des travaux effectués par le biais de son pôle Audit.

Le Syndicat mène également par échantillonnage des contrôles des équipements installés, du génie civil, des déploiements en aérien ou en façade...



La commercialisation

72 396 nouveaux foyers et entreprises ont été rendus éligibles en 2023.

La composition par département de ces prises rendues éligibles à un raccordement après un processus de recette et de vérification est de :

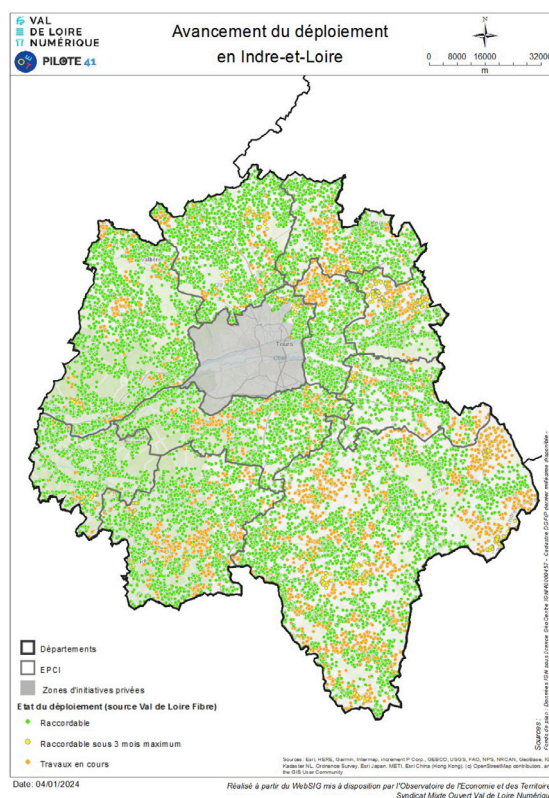
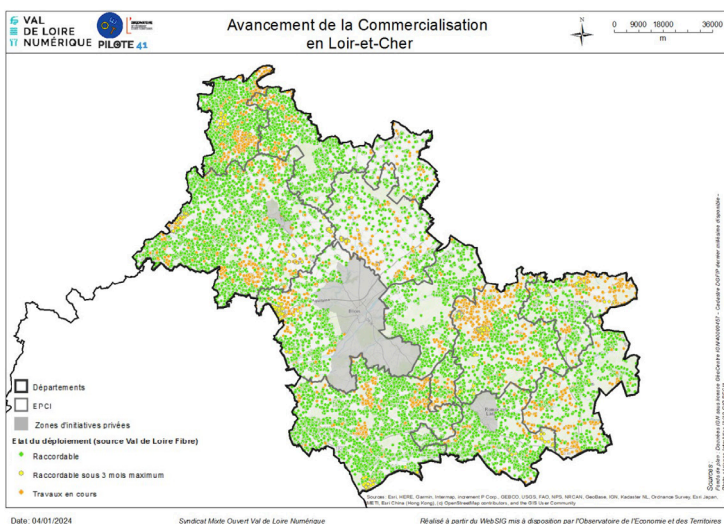
- 45 267 prises commercialisables pour l'Indre-et-Loire
- 27 129 prises commercialisables pour le Loir-et-Cher

C'est un rythme moyen de 1 392 prises rendues commercialisables chaque semaine qui a été constaté pour 2023. C'est une forte production. Elle est cependant en deçà du rythme de production de 2022 qui était l'année des déploiements massifs.

Au cumul et à fin 2023, 311 256 foyers et entreprises peuvent donc bénéficier d'un raccordement dont :

- 183 598 en Indre-et-Loire
- 127 658 en Loir-et-Cher

Localisation des foyers éligibles fin 2023 sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher



POINTS DE MUTUALISATION

Les déploiements s'effectuent à l'échelle de plaques techniques appelées PM pour Points de Mutualisation. 86 nouveaux PM ont été ouverts en 2023.

100 % des 876 Points de Mutualisation prévus ont été ouverts à la commercialisation au 31/12/2023.



Exemples de PM ouverts à la commercialisation

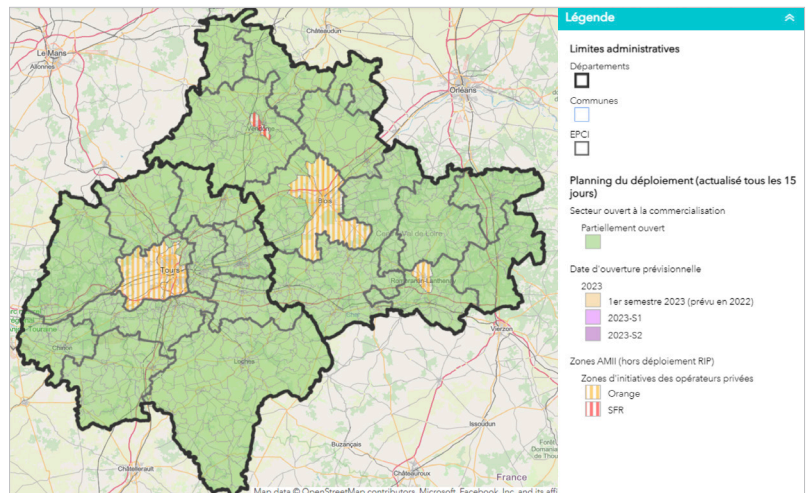


COMPLÉTUDE AU 31 DÉCEMBRE 2023

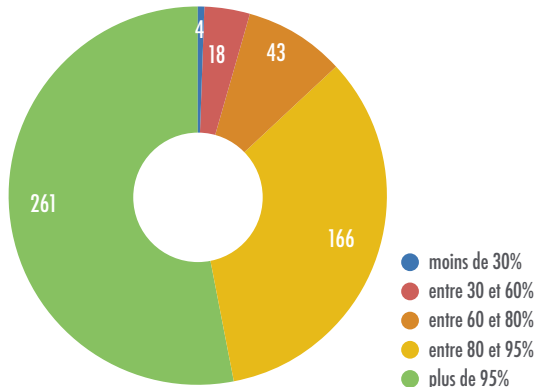
Le taux de complétude moyen par PM est de 91,4 %, c'est-à-dire qu'en moyenne, 91,4 % des foyers sont éligibles sur un PM ouvert commercialement :

- 660 PM avec une complétude de plus de 90 %
- 190 PM entre 50 et 90 %
- 26 PM à moins de 50 %

État des plaques techniques au 31/12/2023



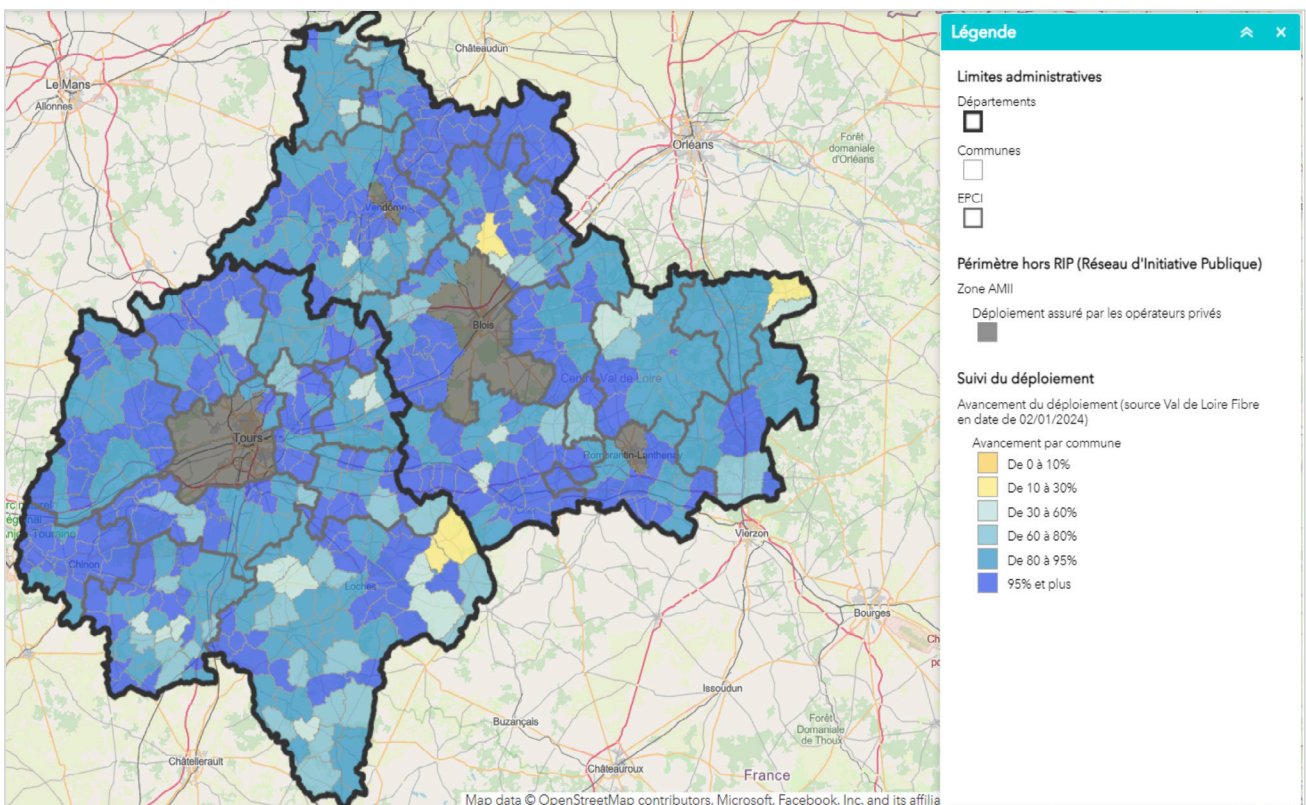
Répartition des communes par classe d'avancement du déploiement



La totalité des communes bénéficiait au 31 décembre 2023 de prises ouvertes à la commercialisation :

- plus de la moitié des communes disposait d'un taux d'éligibilité de plus de 95 %
- une vingtaine de communes possédait un taux d'éligibilité inférieur à 60 % et quatre communes étaient au-dessous de 30 %

Suivi de la complétude par commune au 31/12/2023



UNE VRAIE DIVERSITÉ D'OFFRES DE SERVICES PERMETTANT UNE SAINE CONCURRENCE

Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF), en charge du déploiement sur nos départements, est un opérateur d'infrastructures neutre, c'est-à-dire qu'il ne propose pas d'abonnements à la fibre aux habitants ou aux entreprises, mais qu'il loue le réseau construit à d'autres opérateurs privés qui s'en chargent.



Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs, grand public ou dédiés aux professionnels. Il en découle dès les premières ouvertures commerciales une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises ou les collectivités. À chaque ouverture commerciale, des opérateurs dits alternatifs et partenaires de Val de Loire Fibre sont systématiquement présents pour les abonnements grand public.



Les opérateurs nationaux sont également présents sur notre réseau de longue date :

- Orange depuis le printemps 2020
- Bouygues depuis mi-2020
- SFR depuis le début d'année 2021
- Free depuis la fin d'année 2021



L'année 2023 a confirmé l'intérêt des opérateurs professionnels qui, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, accompagnent leurs clients pour leur migration vers la fibre. La présentation des acteurs professionnels est disponible sur le site de Val de Loire Fibre à l'adresse :

<https://www.valdeloirefibre.fr/entreprises/>

RACCORDEMENTS CLIENTS

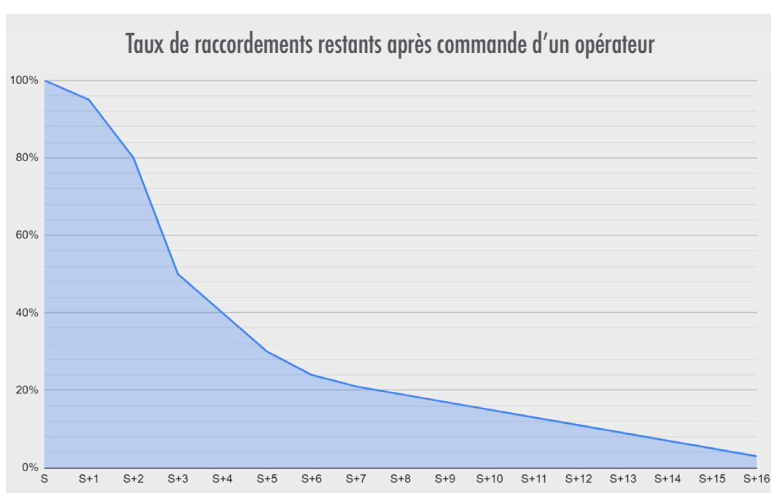
Au 31 décembre 2023, c'est un cumul de 138 926 foyers et entreprises qui étaient effectivement raccordés pour plus de 170 000 commandes reçues par le délégataire.

La différence s'explique notamment par les traitements en cours, les rendez-vous reportés ou d'éventuelles difficultés techniques qui demandent des délais supplémentaires.

Au cours de la seule année 2023, 55 161 nouveaux foyers ont été raccordés ce qui correspond à un rythme moyen de 1 060 raccordements par semaine ou encore 150 à 200 raccordements quotidiens. C'est la mesure de la migration de l'ADSL à la fibre sur notre territoire. À noter qu'il y a également des changements d'opérateurs pour certains foyers raccordés. Au total, depuis le démarrage, plus de 13 % des lignes ont fait l'objet d'un changement d'opérateur.

Le Syndicat porte une attention particulière :

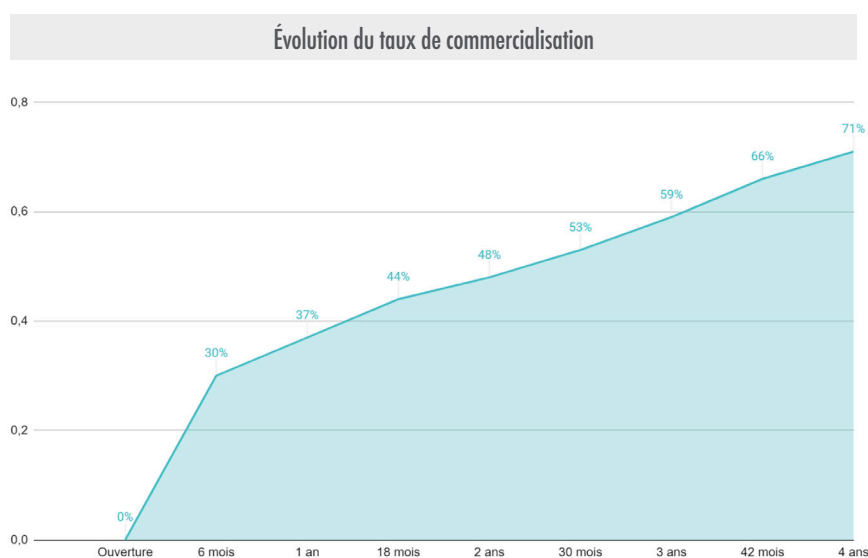
- à la qualité des raccordements,
- aux différents statuts des commandes,
- au volume des encours qui correspond à l'ancienneté des commandes.



Même si notre territoire n'est pas épargné par les difficultés dont la presse se fait régulièrement écho vis-à-vis des lenteurs ou de la qualité des raccordements, il est bon de rappeler que 80 % des souscriptions à la fibre donnent lieu à un raccordement effectif en moins de 8 semaines et que dans 97 % des cas, le raccordement est effectif après 16 semaines. Certains foyers parviennent même à se faire raccorder en quelques jours. Le graphique ci-contre illustre cette réalité.

À fin décembre 2023, le taux de pénétration moyen de la fibre, par rapport aux adresses éligibles en Val de Loire, était de 45 %.

Ce taux de commercialisation évolue constamment au fil du temps. On atteint par exemple 50 % d'abonnés pour les foyers qui sont éligibles depuis 2 ans. Avec l'extinction programmée du réseau cuivre d'ici 2030, l'ensemble des foyers devrait progressivement migrer vers le réseau fibre.



BILAN À FIN 2023 POUR L'INDRE-ET-LOIRE

Le taux d'avancement est calculé par rapport à une assiette finale estimée à 203 300 prises au lieu des 186 000 identifiées en 2018.

EPCI	Nombre de prises totales	Nombre de prises déployées	Avancement	Nombre de prises raccordées	Taux de commercialisation
CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	13 422	12 306	92%	4 426	36%
CC Castelrenaudais	9 373	8 596	92%	4 493	52%
CC Chinon Vienne et Loire	16 056	15 621	97%	7 806	50%
CC Gâtine-Racan	12 512	11 607	93%	5 126	44%
CC Loches Sud Touraine	39 226	33 853	86%	11 592	34%
CC Touraine Ouest Val de Loire	20 540	19 176	96%	8 517	44%
CC Touraine Val de Vienne	18 150	16 059	88%	6 264	39%
CC Touraine Vallée de l'Indre	28 879	25 814	89%	14 637	57%
CC Touraine-Est Vallées	22 579	20 284	90%	12 020	59%
CC Val d'Amboise	17 361	15 393	89%	8 224	23%
Tours Métropole Val de Loire	5 224	4 889	94%	2 227	46%
TOTAL	203 322	183 598	90%	85 332	46%

BILAN À FIN 2023 POUR LE LOIR-ET-CHER

Le taux d'avancement est calculé par rapport à une assiette finale estimée à 138 500 prises au lieu des 134 000 identifiées en 2018.

EPCI	Nombre de prises totales	Nombre de prises commercialisées	Avancement	Nombre de prises raccordées	Taux de commercialisation
CA Blois Agglopolys	9 678	9 179	95%	4 514	49%
CA Territoires Vendômois	25 183	23 513	93%	9 741	41%
CC Beauce Val de Loire	12 474	10 897	87%	5 037	46%
CC Cœur de Sologne	7 119	5 958	84%	2 310	39%
CC Collines du Perche	5 243	4 549	87%	1 389	31%
CC Grand Chambord	12 626	12 014	95%	6 109	51%
CC Perche et Haut Vendômois	6 588	6 287	95%	2 634	42%
CC Romorantinais et Monestois	9 757	9 266	95%	3 894	42%
CC Sologne des Étangs	6 095	5 044	83%	1 045	21%
CC Sologne des Rivières	8 170	7 453	91%	2 731	37%
CC Terres du Val de Loire	3 029	2 914	96%	1 282	44%
CC Val de Cher-Controis	32 567	30 584	94%	12 908	42%
TOTAL	138 529	127 658	92%	53 594	42%

F. Les temps forts de la DSP

Avenant 6 - février 2023

Le modèle de délégation de service public concessive confère à Val de Loire Fibre, en sa qualité de société délégataire pour la construction et l'exploitation d'un réseau très haut débit, le soin de conclure avec les opérateurs commerciaux présents sur le territoire de la délégation des contrats d'offre d'accès passif aux lignes FttH. Les conditions d'accès des opérateurs aux services commercialisés par Val de Loire Fibre sont décrites dans le catalogue de services de la DSP figurant en annexe 15 à la convention de DSP.

L'évolution du catalogue de services, objet de l'avenant 6, porte sur les items suivants :

1. L'ajout d'une nouvelle offre consistant, en contrepartie d'une rémunération du délégataire, à réaliser un travail de recette et de prise en exploitation des portions de réseau fibre construites par les bailleurs ou aménageurs à l'intérieur des immeubles ou des lotissements construits après le 1^{er} juillet 2016. Cette nouvelle offre s'accompagne également d'une nouvelle convention (annexe 25.1 à la convention, faisant l'objet de l'annexe 1 à l'avenant 6) visant à régir les modalités de prise en charge et d'exploitation, par le délégataire, des infrastructures fibre construites par des bailleurs ou promoteurs immobiliers.
2. Une évolution de l'offre de référence pour les offres FttH visant :
 - d'une part à introduire pour le délégataire des exigences de qualité supplémentaires, avec des pénalités associées, vis-à-vis de ses clients fournisseurs d'accès internet. Il s'agit ici de transcrire dans les faits une obligation du régulateur, l'ARCEP, matérialisée par la décision n°2020-1432,
 - d'autre part à répercuter les conséquences du contexte inflationniste en modifiant les modalités d'indexation des tarifs appliqués aux opérateurs commerciaux sur les droits d'usage à long terme.

Avenant 7 - juin / juillet 2023

De nouveaux éléments ont justifié une évolution du catalogue tarifaire qui s'est traduite par le septième avenant à la Délégation de Service Public (DSP) qui lie le Syndicat et la société de projet Val de Loire Fibre.

Le marché de la fibre pour les entreprises a en effet connu de profondes et rapides transformations avec la perspective de l'arrêt du cuivre et l'évolution des besoins. Mais très souvent, alors que le catalogue de la Délégation de Service Public proposait des offres à fortes valeurs ajoutées, dédiées aux entreprises, ces dernières préfèrent s'orienter vers des offres Grand Public, sans qualité de service et sans garantie de temps de rétablissement, car elles jugent trop onéreuses les offres dédiées aux entreprises.

Par ailleurs, certains opérateurs sont présents avec leur propre réseau et une offre de fibre dédiée sur certaines zones d'activités, les plus dynamiques, de la zone d'initiative publique. Ces acteurs procèdent régulièrement à des ajustements de leurs offres, ce qui rend la composante "entreprises" du catalogue de services de la DSP moins compétitive.

C'est un problème à la fois pour les entreprises, qui ne peuvent accéder aux offres conçues pour elles, et pour le délégataire qui ne tire pas les revenus escomptés de la commercialisation.

Le délégataire a donc sollicité l'accord du Syndicat pour faire évoluer la composante "Entreprises" du catalogue de la DSP et la rendre plus compétitive.

Une nouvelle grille tarifaire a donc été adoptée dans le cadre d'un avenant n°7 à la DSP en juillet 2023. À titre d'exemple, il s'agit de procéder à une réduction de 40 % des tarifs récurrents mensuels sur l'ensemble du territoire pour le FttE (Fiber to the Enterprise). Une réduction majeure a également été adoptée sur la gamme FttH Pro Premium avec une baisse sur le tarif récurrent de plus de 50 %.

G. Quelques dates marquantes

18 janvier 2023 - Qualité de l'exploitation

Le Syndicat suit toujours avec attention les activités de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) également surnommée le "gendarme" des télécoms.

L'Arcep est une autorité administrative indépendante (AAI). Elle assure la régulation des secteurs des communications électroniques et des postes, au nom de l'État, mais en toute indépendance par rapport au pouvoir politique et aux acteurs économiques.

Un atelier intitulé "qualité de l'exploitation des réseaux FttH" était organisé le 18 janvier 2023 au cours duquel étaient présentées des données consolidées par l'Arcep.

Mettons en avant que TDF, maison mère de Val de Loire Fibre, obtient les meilleurs résultats sur plusieurs indicateurs dans les résultats présentés ce jour-là.

11 avril 2023 - Atteinte des 100 000 abonnés sur le réseau



Le 11 avril 2023, l'atteinte du cap des 100 000 abonnés raccordés était un jalon significatif pour Val de Loire Fibre et une démonstration de la réussite du réseau d'initiative publique.

Ce chiffre témoigne de l'engouement et de l'adhésion des habitants et des entreprises de nos territoires pour cette technologie qui était et reste tant attendue.

15 Juin 2023 - Conférence pour les aménageurs, promoteurs et services instructeurs

La fibre optique devient progressivement le réseau fixe universel sur lequel sont construits des usages essentiels tant pour les foyers que pour les administrations, les entreprises, les associations. Cela a des conséquences très concrètes pour les aménageurs et les bailleurs et plus globalement pour tous les acteurs en charge de la conception ou de la réalisation d'ensembles immobiliers : lotissements, immeubles, locaux administratifs ou industriels, zones d'activités économiques ou commerciales. Les interlocuteurs habituels ont changé ou vont changer. Les obligations qui incombent aux acteurs également.



Afin de mieux faire connaître le cadre législatif en vigueur mais également faire découvrir ce qui est proposé par Val de Loire Fibre, une conférence importante au sujet des constructions neuves était organisée au campus CCI du centre de Blois ; une conférence retransmise en visioconférence, suivie par des acteurs d'horizons très variés (bailleurs, aménageurs, services instructeurs des services urbanisme...).

Tous les contenus ont été mis à disposition sur le site du Syndicat : <https://www.valdeloirenumerique.fr/actualite/retour-sur-la-conference-du-15-juin-dediee-aux-professionnels-de-limmobilier/>

22 septembre 2023 : Conférence régionale sur l'Adresse

Le Syndicat intervenait à la conférence "La Fabrique de l'Adresse en Centre-Val de Loire : de l'Adresse à l'Adressage, du rêve à la réalité" suite à l'invitation conjointe du réseau Do.TeRR GéoCentre et d'Orléans Métropole. Il s'agissait de présenter les enjeux de l'adresse pour la fibre, les difficultés rencontrées et le travail effectué pour améliorer quotidiennement la situation.

Pour résoudre les défis liés à la gestion des adresses, le Syndicat a notamment lancé un groupe de travail local en collaboration avec différents acteurs, Val de Loire Fibre, l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'ANCT et La Poste.



12 et 13 octobre 2023 : Université du THD à Bourges



Le Syndicat était présent à l'Université du THD à Bourges les 12 et 13 octobre. Ce temps fort qui réunit l'ensemble des acteurs de l'aménagement numérique est organisé chaque année dans une région différente. La Région Centre Val de Loire et le Berry étaient à l'honneur cette année. Au cours de ces deux journées d'échanges, de conférences et de tables rondes, une partie de l'équipe du SMO a pu échanger avec d'autres collectivités qui pilotent des projets comparables au nôtre mais aussi avec les constructeurs et opérateurs de réseaux de fibre optique.

Une source d'information précieuse pour le Syndicat dans son rôle d'autorité déléguée.

22 novembre 2023 - Célébration des 300 000 foyers éligibles au Salon des Maires et des Collectivités locales

Le jalon des 300 000 foyers éligibles à la fibre était symbolique et Sylvie Giner était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris pour mettre en avant cet événement. Sur le stand de TDF, aux côtés de Cyril Gasc et de Jean-Philippe Martignac, elle a déclaré : *"En tant qu'autorité déléguée, nous sommes très attachés à ce que les engagements relatifs au réseau d'initiative public, dont nous avons confié la construction et l'exploitation au groupe TDF, soient tenus. Et l'un des engagements majeurs du projet est en passe d'être atteint. C'est une source de satisfaction pour les élus qui ont porté le projet. L'enjeu est bien d'amener la fibre à chaque foyer et à chaque entreprise de la zone d'initiative publique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire, y compris aux habitats et aux sites les plus isolés. Nous veillons également, au-delà des engagements liés au planning de déploiement, à ce que les engagements pris en matière de commercialisation et d'exploitation du réseau soient respectés"*.



H. La stratégie de filière : insertion, emploi, formation

Lors de l'élaboration du cahier des charges de la DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité, tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.

Un projet structurant comme celui du déploiement de la fibre ne peut se faire sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales...

Un tel projet constitue également une réelle opportunité de retour à un emploi stable pour des personnes, bénéficiaires des divers dispositifs d'aide (RSA notamment). C'est tout l'enjeu des clauses d'insertion.

C'est pourquoi, il a été intégré puis négocié des engagements forts de la part du Délégué Val de Loire Fibre aussi bien sur le volet insertion que sur la partie formation.

La formation

Le contrat qui lie le Syndicat à son Délégué Val de Loire Fibre prévoit que 80 000 heures soient consacrées à la formation professionnelle tout au long de la durée du contrat.

Au cours de l'année 2023, ce sont 31 425 heures de formation qui ont été réalisées (14 175 heures pour l'Indre-et-Loire et 17 250 heures pour le Loir-et-Cher).

En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures de formation dispensées s'élève à 144 117 heures dont 78 362 heures sur l'Indre-et-Loire et 65 755 heures sur le Loir-et-Cher. Ce résultat est donc très supérieur aux 80 000 heures prévues sur toute la durée du contrat.

L'insertion

Le contrat qui lie le Syndicat à son Délégué Val de Loire Fibre prévoit que 140 000 heures soient consacrées à l'insertion professionnelle tout au long de la durée du contrat. Au cours de l'année 2023, ce sont 36 319 heures qui ont été consacrées à l'insertion. Ces heures se répartissent comme suit : 15 619 heures sur l'Indre-et-Loire et 20 700 heures sur le Loir-et-Cher.

En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures consacrées à l'insertion s'élève à 257 184 heures (dont 144 959 sur l'Indre-et-Loire et 112 225 en Loir-et-Cher). Ce résultat est donc très supérieur à ce qui était prévu sur toute la durée du contrat (140 000 heures).

Au delà de ces chiffres, il est utile de donner quelques faits qui illustrent les impacts des actions qui ont été menées en matière d'insertion et de formation :

- Val de Loire Fibre a initié en 2021 un partenariat avec un chantier d'insertion du Castelrenaudais pour l'habillage bois d'armoires de rue. Ce partenariat s'est poursuivi en 2023.
- Les 257184 heures d'insertion qui ont été réalisées depuis le début du chantier représentent 142 ETP (Équivalent Temps Plein). En 2023, 56 personnes étaient en contrats d'insertion professionnelle dont 2 femmes (24 personnes en Indre-et-Loire et 32 personnes en Loir-et-Cher). Cela a donné lieu aux contrats suivants :
 - 10 CDI
 - 33 contrats de travail temporaire de longue durée
 - 8 CDD
 - 5 contrats en alternance.



2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A. Les réponses aux "saisines"



Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile, que l'on saisit et interroge régulièrement.

Chaque agent du Syndicat peut être contacté *via* une adresse mail ou un numéro de ligne personnels. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr ou *via* les réseaux sociaux sur lesquels le Syndicat est présent pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Le Syndicat a mis en place un outil spécifique à usage interne permettant d'améliorer le suivi et d'élaborer des indicateurs de visualisation et de reporting.

Les sollicitations ou saisines émanent des agents des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants. Ces derniers représentent toujours la majorité des demandes en 2023 (pour des questions en rapport avec la fibre optique).

L'année 2023 a fait l'objet d'une nouvelle hausse des saisines liées aux raccordements et aux anomalies d'adressage compte tenu du fait que le nombre des adresses éligibles s'est accru de manière significative. Les problèmes rencontrés sont également de plus en plus complexes et diversifiés notamment en ce qui concerne les raccordements avec des dialogues parfois difficiles entre l'abonné et son opérateur.

Le Syndicat a comptabilisé et enregistré dans l'outil de suivi 1 672 nouvelles saisines qui lui ont été adressées par téléphone ou par écrit, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile. Cela représente une moyenne quotidienne de 7 nouvelles sollicitations.



Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés mais on constate une moyenne de 30 minutes par nouvelle saisine traitée.

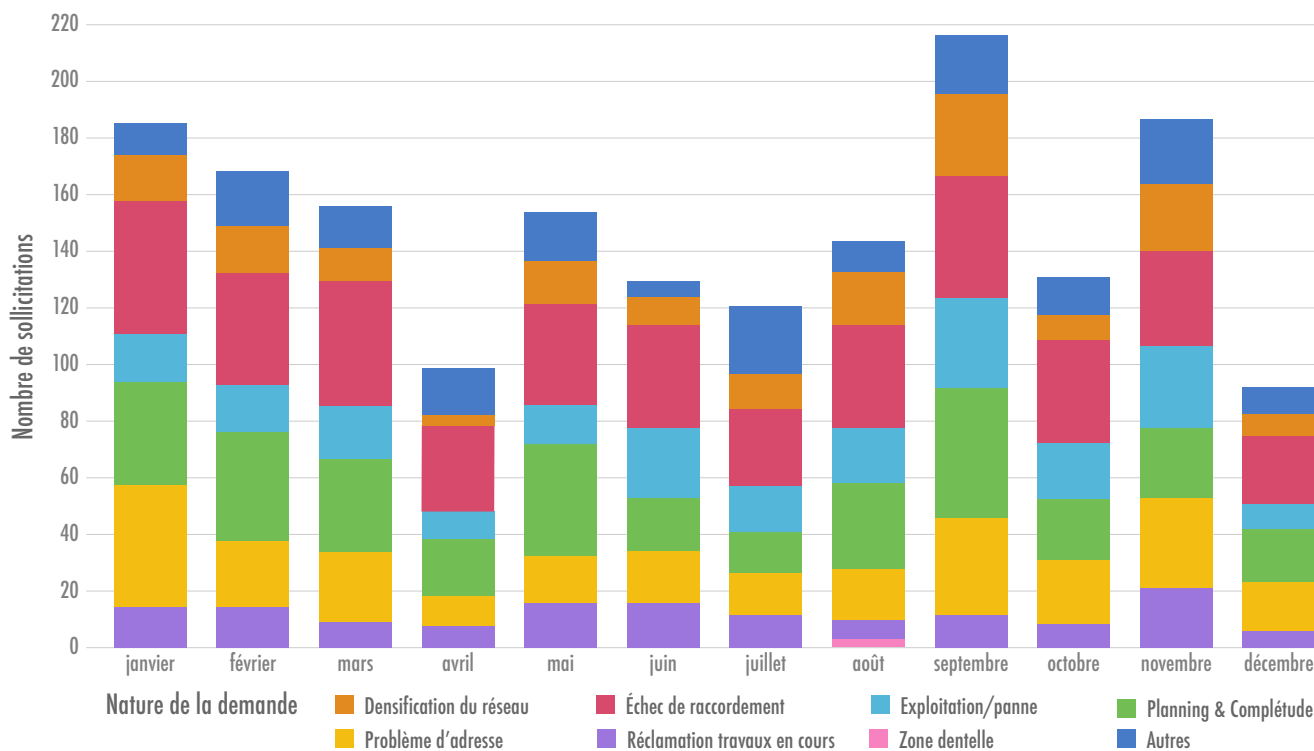


Tout cela n'intègre pas les échanges avec les tiers, le traitement des relances, parfois des déplacements sur le terrain.

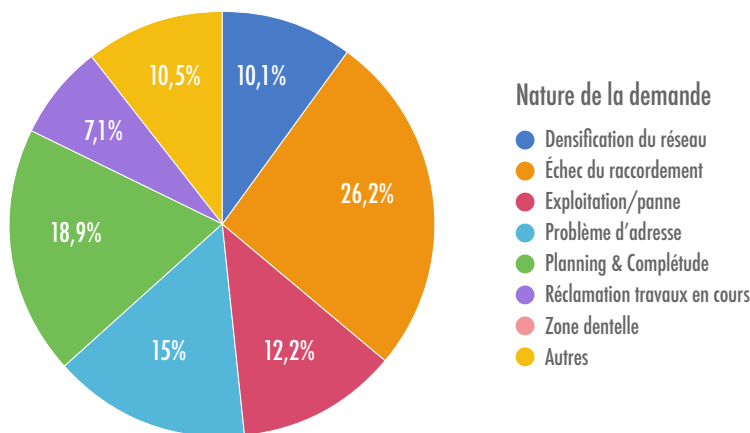
Il est à noter que le Syndicat est souvent sollicité en dernier recours, au terme d'un parcours pénible et lorsque les fournisseurs d'accès à Internet sont dans l'incapacité de donner des explications à un dysfonctionnement ou des perspectives pour sa résolution.

Les histogrammes ci-dessous donnent des détails issus de ce suivi régulier des sollicitations.

Répartition mensuelle des nouvelles sollicitations enregistrées



Répartition des sollicitations enregistrées en fonction de la thématique



De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte sur les points suivants :

- Aide pour le suivi d'un dossier avec un fournisseur d'accès à Internet (notamment échec de raccordement fibre).
- Information sur les plannings de déploiement de la fibre optique notamment quand il s'agit de zones en complétude pour lesquelles de nombreux foyers sont déjà raccordés.
- Questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux).
- Problèmes de débit Internet et préconisations pour augmenter ce débit.
- Incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains.
- Questions suite à des sollicitations commerciales liées à la fibre optique.
- Incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit.
- Information sur le dispositif Passeport inclusion numérique et les subventions.
- Pannes sur le réseau fibre, le réseau cuivre ou de téléphonie mobile.

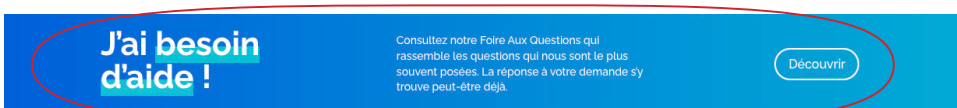
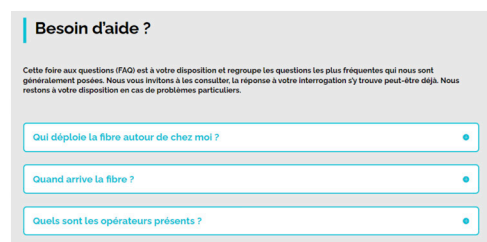
B. Les supports d'information

Le site internet

Le site Internet www.valdeloirenumerique.fr représente la vitrine du Syndicat et il donne les premiers éléments de réponse sur ses activités aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers.

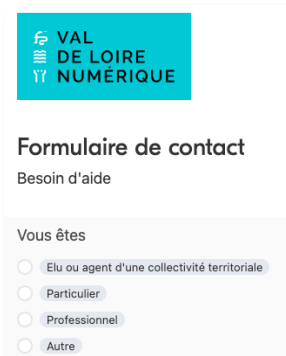
La rubrique *Besoin d'aide ?* recense les questions les plus posées au Syndicat en apportant des éléments de compréhension et de réponse.

Afin d'accompagner au mieux les demandeurs, le Syndicat a mis en visibilité en première page de son site, un lien vers cette rubrique d'aide : <https://www.valdeloirenumerique.fr/help/>



Un nouveau formulaire a été mis en place. Il permet de signaler ses difficultés, de laisser ses coordonnées et de transmettre éventuellement des pièces jointes.

Les équipes du Syndicat assistent, conseillent et orientent ensuite chaque demandeur du mieux possible afin de les aider à résoudre leur difficulté.



Les newsletters

En 2023, quatre newsletters dédiées à la fibre ont été transmises à l'ensemble des membres et à toutes les communes du périmètre du réseau d'initiative publique.

Ces newsletters reprennent des éléments liés à l'actualité du chantier de déploiement, des interviews... Des focus du type "Bon à savoir", "La question du mois" ou encore "La photo du mois" permettent également d'expliquer de façon pédagogique certains aspects du déploiement, de l'exploitation ou de la commercialisation de la fibre, à l'attention des élus et des agents des communes qui peuvent ainsi répondre à des sollicitations.



Quelques exemples de titres parmi les thématiques abordées en 2023 :

- Les échecs de raccordement à la fibre optique.
- 2026 à 2030, l'extinction du réseau historique cuivre.
- La fibre pour les entreprises, un enjeu de compétitivité !
- La connexion des projets immobiliers à la fibre.
- L'importance de l'élagage.
- Avez-vous oublié mon immeuble ?
- Je construis une maison, comment avoir la fibre et qui contacter ?
- J'ai un problème sur ma commune, qui contacter ?
- J'ai un poteau qui penche ! Qui contacter ?

Information géographique et tableau de bord

Le Syndicat met à disposition des outils en ligne pour suivre le déploiement. Ils sont développés en collaboration avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires - Pilote 41. Ces outils sont conçus pour répondre aux attentes des élus et des services concernés au sein des collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique.

Ces données sont mises à jour toutes les 2 semaines et représentent, en toute transparence, une source d'information importante.

Une carte interactive permet de consulter différentes données comme le découpage des plaques techniques, les plannings, l'avancement par adresse, par commune, par EPCI ou par armoire de rue. En cliquant sur une commune ou une zone arrière d'armoire de rue, on obtient différentes informations comme le taux d'avancement (appelé également complétude) et le taux de pénétration (pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de prises déployées).

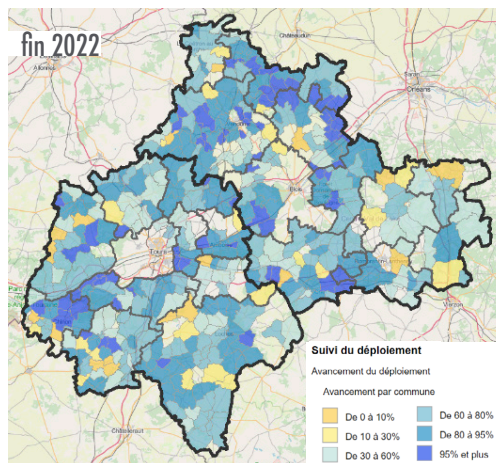
Un tableau de bord interactif précise le nombre de foyers à desservir, le nombre de lignes déployées et le nombre d'abonnés. Le taux d'avancement représente le pourcentage de lignes déployées par rapport au total de foyers et d'entreprises à desservir. Le taux de pénétration correspond au pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de lignes déployées.

Le principe de ce tableau est de permettre à l'utilisateur d'appliquer un filtre sur le territoire qui l'intéresse : par département, par EPCI, par canton et/ou par commune. Une fenêtre cartographique est automatiquement ajustée en fonction des filtres utilisés et permet de visualiser le territoire choisi. Enfin, une courbe matérialise la progression des déploiements.

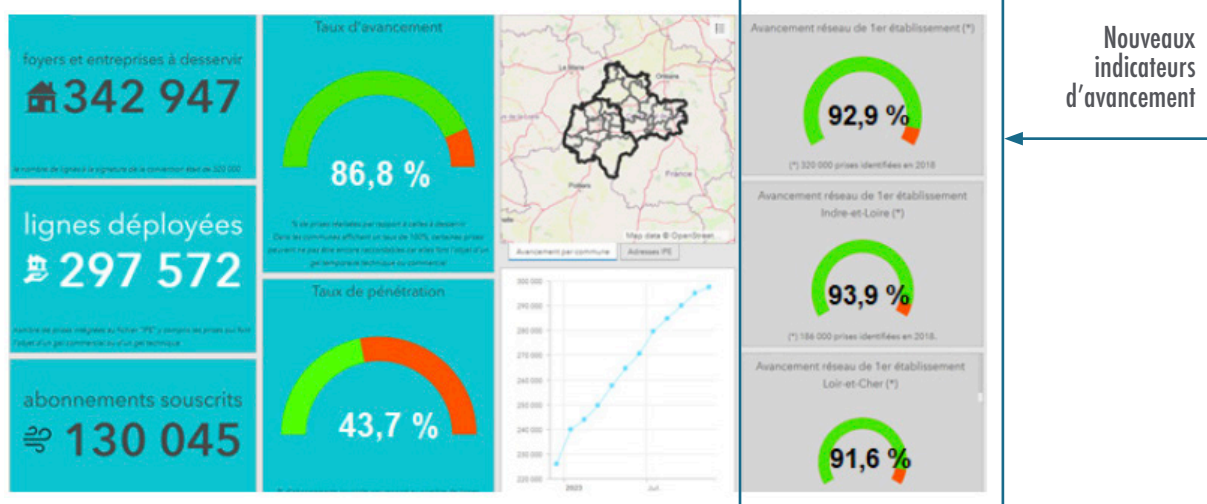
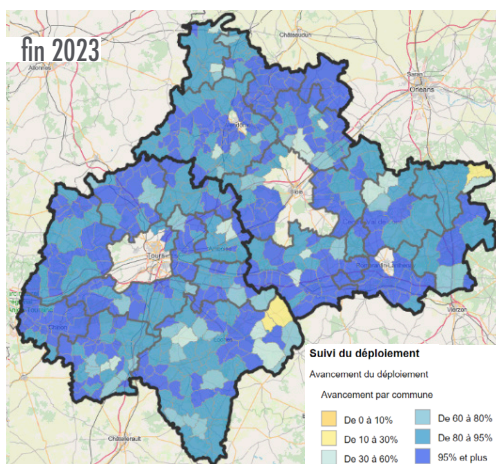
En milieu d'année, le tableau de bord interactif a été mis à jour sur le site du Syndicat dans la partie "Cartes et tableau de bord".

De nouveaux indicateurs d'avancement ont été ajoutés sur la partie droite.

Il s'agit de suivre l'avancement du projet d'un point de vue "contractuel" c'est-à-dire vis-à-vis du réseau dit "de premier établissement" qui est le réseau constitué du nombre de foyers ou entreprises identifiés en 2018 soit 320 000 prises. On estime que le volume de nouvelles prises à desservir est environ de 15 000.



Vue globale de la carte de suivi des déploiements par commune à fin 2022 et fin 2023



C. Le passeport inclusion numérique

Le dispositif

Le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant (seuil fixé à 8 Mbit/s en réception) pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire (4G/5G, Radio ou satellite) en attendant l'arrivée effective de la fibre optique.

Il a été mis en place en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire (hors zones AMII). Le montant de l'aide apportée est de 450 euros maximum. Même si son intérêt est décroissant au fur et à mesure que la fibre se déploie, ce dispositif d'inclusion numérique a permis à plus de 500 habitants et entreprises de trouver une solution temporaire fiable et efficace pour faire face à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant effectuée par le service technique qui se tient informé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

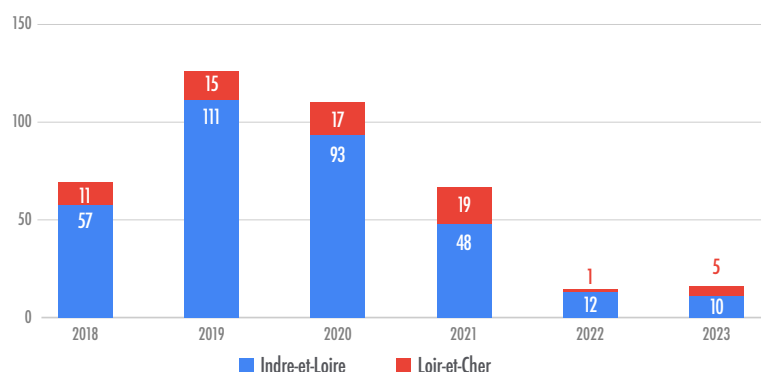
Les demandeurs peuvent accéder aux formulaires et au règlement du dispositif directement via le site du Syndicat et ils peuvent également envoyer leurs éléments de façon dématérialisée.



Tableau de bord

La progression du déploiement et la multiplication des communes bénéficiant de la fibre a encore réduit le nombre de demandes de subventions adressées au Syndicat par rapport à 2022, ce qui est en soi un signe positif car, sauf exception examinée par l'équipe technique, lorsqu'une adresse devient éligible à la fibre, elle n'est plus compatible avec le dispositif de subvention. Ainsi, le nombre de demandes reçues est passé de 101 dossiers traités en 2021 à 35 en 2022 puis une vingtaine en 2023.

Dispositif "inclusion numérique"
- En nombre de bénéficiaires -



Le graphique ci-contre retrace l'évolution de ce dispositif en nombre de subventions versées depuis sa mise en place en 2017.

Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39 ou par mail à l'adresse suivante : passeport@valdeloirennumerique.fr.

III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Depuis 2019, le SMO Val de Loire Numérique déploie un réseau wifi appelé "Val de Loire Wifi Public" sur les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ce réseau est d'accès gratuit, sans publicité et sécurisé.

À fin 2023, ce réseau constitue l'un des plus vastes réseaux wifi publics de France, voire le plus étendu en termes de surface couverte.

Le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public se déroule selon deux axes :

- installation de bornes wifi sur les sites touristiques : le wifi touristique
- installation de bornes wifi dans les communes et les cœurs de ville touristiques : le wifi territorial

Bornes wifi territoriales et touristiques structurent un seul et même réseau : Val de Loire Wifi Public avec à la clé une utilisation simple et sécurisée. Il suffit de se connecter en complétant son adresse e-mail et son département de résidence sur le portail d'accueil. Au fur et à mesure de ses déplacements, l'utilisateur sera automatiquement reconnecté sur le réseau.

À fin 2024, l'objectif est de disposer de plus de 1 000 bornes déployées.

Notre territoire sera donc à cette date 100 % fibré, mais aussi doté d'un réseau wifi territorial quasi généralisé sur l'ensemble des communes du territoire. C'est le résultat de notre ambition en matière de numérique qui offre bien des perspectives en termes de futurs services à proposer aux habitants.

La synthèse ci-dessous, faite au 31 décembre 2023, dresse le bilan des bornes et des sites déployés dans le cadre du dispositif wifi touristique ou dans le cadre du dispositif wifi territorial.



Page de connexion Val de Loire Wifi Public

LE DÉPLOIEMENT	○	238 audits fonctionnels réalisés
DU WIFI	○	152 études techniques réalisées
EN CHIFFRES	○	336 sites équipés
AU 31/12/23	○	829 bornes installées

1 LE WIFI TOURISTIQUE

Quel objectif ?

Proposer un accès Internet offert aux visiteurs sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sur les sites de grande affluence, que ce soient des hébergements, des offices de tourisme ou des sites patrimoniaux publics ou privés...

Comment ça marche ?

Des bornes wifi sont installées sur les sites touristiques grâce à un programme d'équipement mené par le SMO Val de Loire Numérique. Elles permettent de relayer le signal Val de Loire Wifi Public. Dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, le SMO Val de Loire Numérique équipe tout site demandeur.

Certains sites touristiques identifiés peuvent bénéficier de subventions de la Région, du Département et de l'EPCI pour cet équipement : le SMO Val de Loire Numérique assure la gestion de ces subventions en tant que "guichet unique".

Une fois les bornes wifi installées, une signalétique sur site informe le visiteur de la disponibilité de ce wifi public.

Qui réalise les travaux d'installation des bornes wifi ?

Le SMO Val de Loire Numérique a relancé une consultation en 2023 et a attribué le marché à la société QOS Telecom. Cette dernière et son sous-traitant Roland Prieur assurent les études techniques et réalisent les travaux. Le Syndicat est présent à chaque étape et vérifie le bon fonctionnement des équipements avant leur mise en exploitation. Il est à noter que ce marché a été passé en groupement de commandes avec la Métropole et la Ville de Tours, ce qui permet d'accroître les synergies et les mutualisations avec le réseau Wifi public de la métropole.

Quels sont les financements publics ?

Le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public est soutenu financièrement par la Région Centre-Val de Loire, les Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ainsi que les EPCI au travers du "guichet unique" de versement des subventions publiques dont la gestion a été confiée au Syndicat.

Les conventions signées entre le Syndicat et les financeurs fixent notamment la durée de la convention, les modalités de financement ainsi que la liste des sites touristiques pouvant être équipés.

En 2023, le dispositif a été prolongé d'une année afin de permettre aux sites qui le souhaitent d'intégrer le projet. Il se terminera le 31 décembre 2024. Au-delà de cette date, le Syndicat pourra toujours équiper des sites demandeurs en wifi mais ceux-ci ne pourront plus bénéficier des subventions des financeurs.

Nom de la collectivité	Montant de la convention
Région Centre-Val de Loire	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	500 000 €
EPCI 41	313 491 €
EPCI 37	255 353 €
Total global	2 341 844 €

Le projet est subventionné par les membres du Syndicat à hauteur de 2 341 844 € selon la répartition ci-contre.

Au total, les subventions publiques versées aux gestionnaires de sites ont représenté 564 822 € en cumulé au 31 décembre 2023 dont 70 573 € versés sur 2023.

2 LE WIFI TERRITORIAL

Parallèlement au déploiement du wifi touristique, le SMO Val de Loire Numérique déploie le wifi territorial dans 513 communes ou communes déléguées du territoire et dans les cœurs de ville touristiques.

Le principe ? Une borne wifi est positionnée de manière concertée avec la commune, dans le but de proposer du wifi gratuit aux citoyens et de pouvoir à terme créer de nouveaux services en lien avec le numérique. Le déploiement de ces bornes suit celui de la fibre.

Aucun coût d'équipement pour la commune, c'est Val de Loire Fibre, Déléguataire du Syndicat, qui prend en charge les frais d'installation de cette borne conformément aux dispositions prévues dans la convention de Délégation de Service Public. Seuls la maintenance, l'électricité et l'abonnement Internet qui alimentent les bornes wifi sont à la charge de la commune.

Au bout du compte, Wifi touristique et Wifi territorial constituent un seul et même réseau du point de vue des visiteurs.



Borne extérieure et signalisation installées à Chissay-en-Touraine (41)



Borne intérieure et signalisation installées aux Hermites (37)

3 LE WIFI ÉVÉNEMENTIEL

Dans le cadre de la mise en place du projet wifi touristique et territorial, le Syndicat a souhaité compléter son offre par un service de wifi événementiel.

Les objectifs sont de :

- Proposer une connectivité wifi fiable, là où les réseaux de téléphonie mobile sont souvent saturés, ce qui permet une valorisation "en direct" de l'événement, notamment via les réseaux sociaux,
- Proposer une solution clé en main aux organisateurs, qui leur permet notamment de gérer plus facilement certains volets de l'événement (billetterie, services aux exposants...),
- Traiter les données de manière anonyme, sous forme statistique, pour identifier les retombées de l'événement pour le territoire.

Après une phase d'expérimentation en 2022, le Syndicat a lancé début 2023 un appel à projet destiné aux organisateurs d'événement sur le territoire, afin de proposer du wifi événementiel sur le site de 10 événements maximum.

Le financement de la prestation se décline selon le tableau suivant, le Syndicat prenant une partie à sa charge pour limiter le montant restant à la charge des organisateurs.

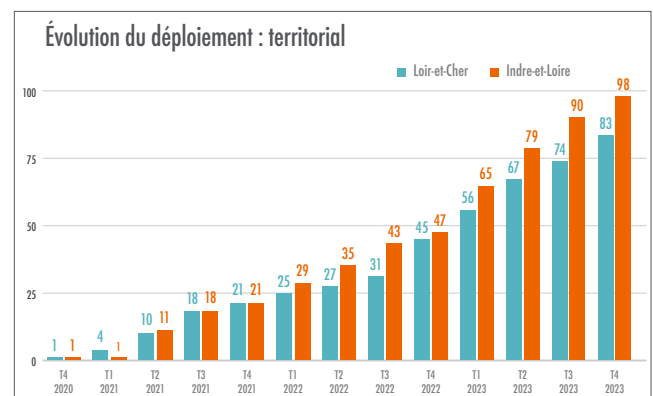
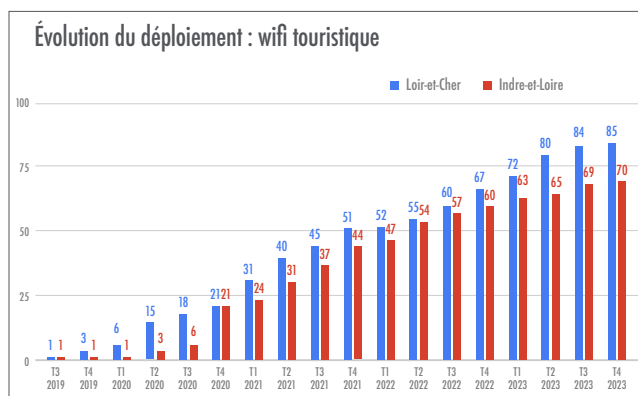
À la charge du SMO Val de Loire Numérique	À la charge des organisateurs de l'événement
<ul style="list-style-type: none"> • Études préalables • Mise à disposition et configuration des bornes wifi • Suivi du projet • Supervision pendant l'événement • Rapport statistique en fin d'événement 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage et démontage des bornes • Astreintes à distance ou sur site

Le bilan du wifi événementiel 2023 s'établit ainsi :

Événement	Lieu	Dpt	Date	Utilisateurs / sessions
Carrefour des territoires	Blois	41	4 mai	59 utilisateurs 363 sessions
Avoine Zone Groove	Avoine	37	30 juin - 2 juillet	203 utilisateurs 962 sessions
Nuits de Sologne	Lamotte-Beuvron	41	2 septembre	1 355 utilisateurs 10 359 sessions
Salon ULM	Le Breuil	41	2 et 3 septembre	271 utilisateurs 1 141 sessions
Jazz en Touraine	Montlouis-sur-Loire	37	8 au 17 septembre	56 utilisateurs 549 sessions

4 LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Les histogrammes ci-dessous illustrent la progression du réseau Val de Loire Wifi Public.



Nombre de sites équipés en wifi (chiffres cumulés)

2023 constitue l'année où l'on a mesuré la plus forte progression en matière de déploiement de bornes. C'est le Wifi territorial qui est à l'origine de cette dynamique.

ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Sites installés	Sites à programmer
Indre-et-Loire	168	41
Loir-et-Cher	168	52
Total	336	93

En 2023, 117 sites ont été déployés. Les sites "à programmer" sont ceux pour lesquels une étude a été proposée aux gestionnaires ou a été réalisée.

Val de Loire Numérique participe aux bourses d'échanges touristiques

Afin de valoriser le dispositif wifi touristique, en particulier la solution Surbox dédiée aux gîtes et chambres d'hôte, l'équipe du SMO Val de Loire Numérique a participé courant mars 2023 aux bourses d'échanges touristiques de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, organisées par les Agences départementales du tourisme.



5 PANORAMA DE QUELQUES SITES ÉQUIPÉS EN 2023



Château de Montpoupon (37)



Château de Valmer (37)



Camping "Les deux étangs" à Fréteval (41)



Gîte de la Commanderie d'Arville (41)

6 UN SUIVI TECHNIQUE DE LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS

Le Syndicat apporte une attention particulière à la qualité des installations réalisées.

Lors de l'audit technique avec le gestionnaire du site ou la collectivité, les zones à couvrir sont déterminées ce qui aboutit au choix du nombre de bornes à installer et de leurs emplacements.

Le Syndicat s'est équipé d'un outil de réalisation des études et mesures de couverture, le logiciel Ekahau grâce auquel il va mesurer l'intensité du signal (puissance et portée) afin de valider la bonne couverture des zones et la bonne santé des bornes.

L'outil est composé :

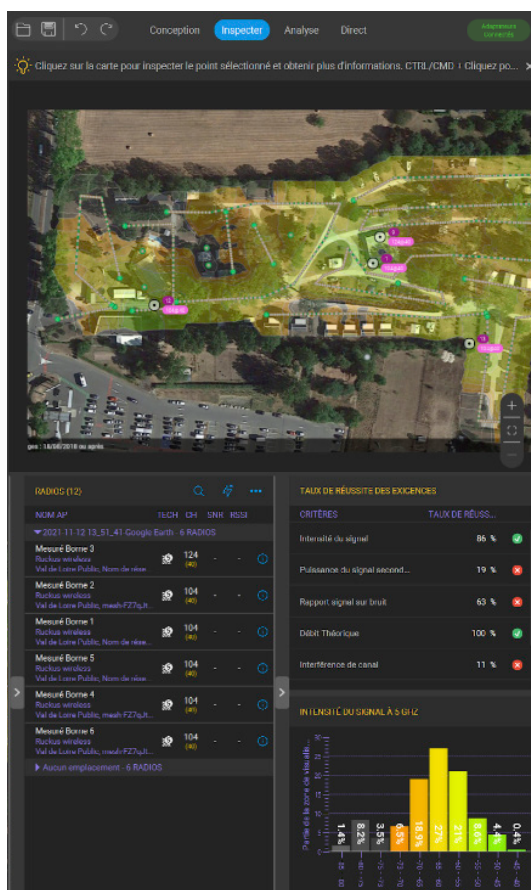
- d'un Sidekick, élément porté en bandoulière : il réceptionne les mesures, c'est une sonde de mesure sur batterie.
- d'un logiciel qui permet de retranscrire les mesures sur un plan configuré à l'avance et de générer des dossiers de mesure.



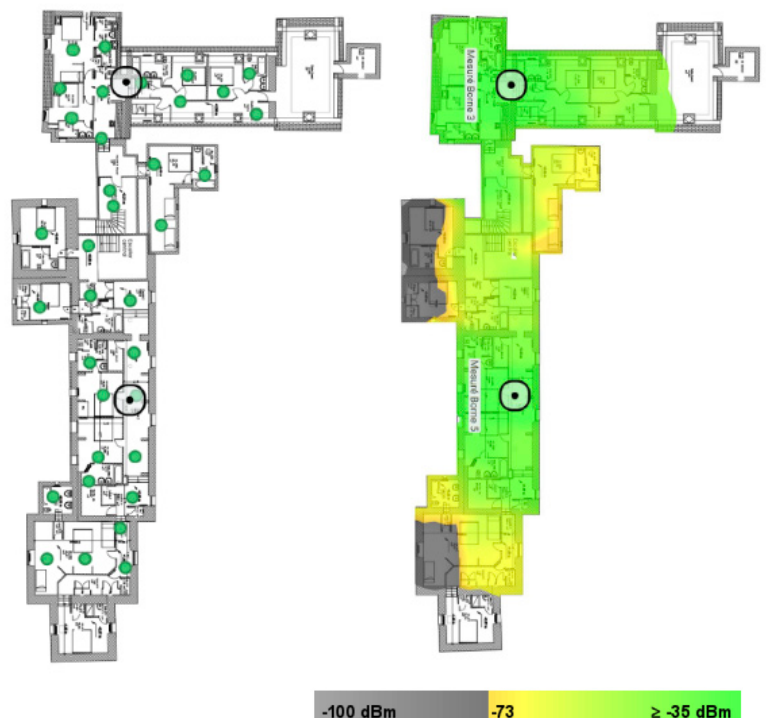
Sidekick d'EKAHAU



Réalisation d'une mesure de couverture au Château Royal d'Amboise



Logiciel EKAHAU lors de la mesure du camping Couleurs du monde à Faverolles-sur-Cher (41)



Signal mesuré en 5 GHz sur le Château de Razay à Céré-la-Ronde (37)

7 UNE SIGNALÉTIQUE UNIQUE

Le Syndicat est aussi accompagnateur sur le volet communication. Une signalétique adaptée sous forme de panneaux, affiches, flyers, autocollants..., est remise aux gestionnaires de site afin d'être disposée sur les zones couvertes en wifi. Tous ces supports comportent un QR code à flasher avec son smartphone, pour accéder très facilement à la page d'accueil de Val de Loire Wifi Public. Une "boîte à outils communication" avec des textes et des visuels est aussi proposée aux sites afin qu'ils puissent valoriser l'équipement wifi sur leurs supports habituels et leurs réseaux sociaux.

Des supports de signalétique sont fournis par Val de Loire Numérique aux sites équipés en bornes Val de Loire Wifi Public.



Autocollant



Carte



Plaque à personnaliser



Affiche A3

8 LA PLATEFORME DE VISUALISATION DE DONNÉES : DATA VAL DE LOIRE

Data Val de Loire est une plateforme de datavisualisation des données issues des bornes wifi installées sur le territoire, conformément au traitement des données autorisé par le RGPD. Il s'agit d'un outil à accès réservé.

Financeurs et gestionnaires de sites équipés ont accès à plusieurs vues qui restituent, sous forme de graphiques et de cartographies, les données de connexion sous forme anonymisée : fréquentation, origine des visiteurs, parcours sur le territoire...

Une V2 de la plateforme Data Val de Loire a été mise en production début 2023 : elle intègre de nouvelles fonctionnalités telles que l'émission d'un rapport automatique mensuel pour chaque utilisateur ou encore la possibilité de télécharger certaines données au format CSV.

Des webinaires de présentation des nouvelles fonctionnalités de Data Val de Loire ont été organisés à destination des utilisateurs en juin 2023.

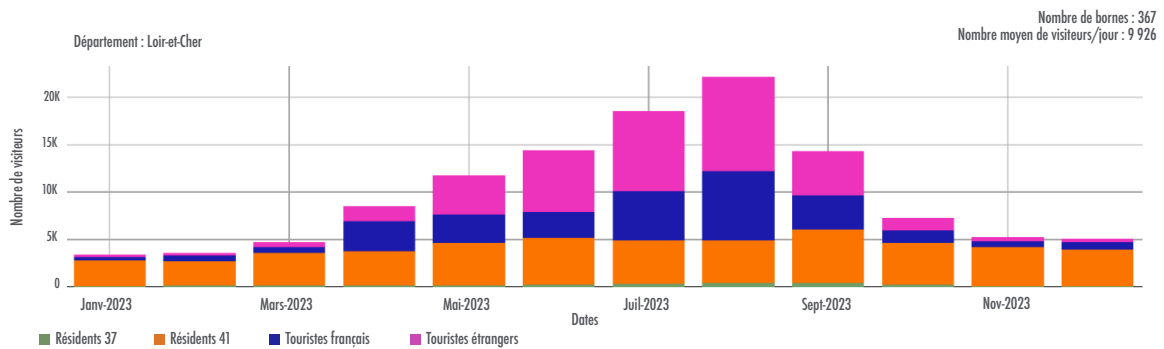
À la fin de l'année 2023, Data Val de Loire compte 295 utilisateurs inscrits. Dès qu'un nouveau site est équipé, le gestionnaire se voit proposer la création d'un ou plusieurs comptes utilisateurs.



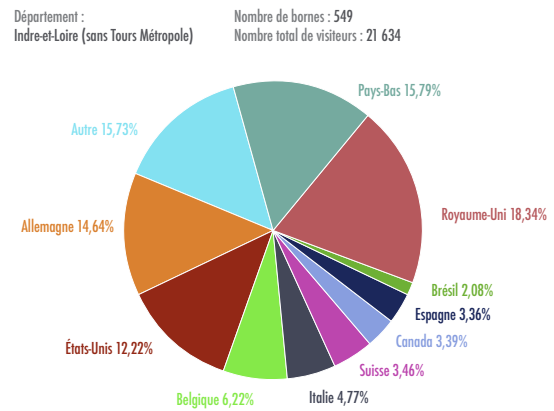
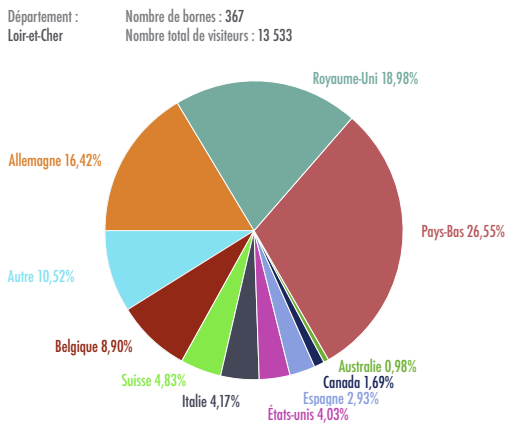
Page d'accueil de la plateforme Data Val de Loire



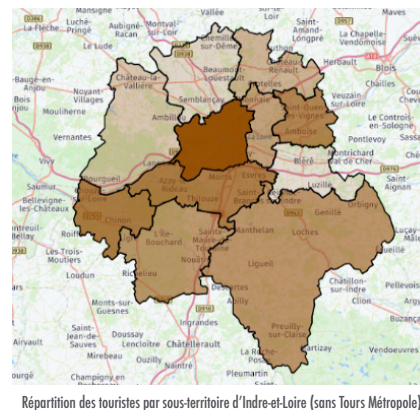
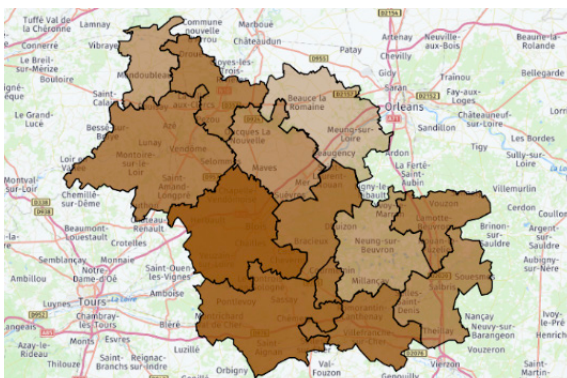
Exemple d'une vue présentant l'affluence durant la période estivale 2023



Exemple d'une vue présentant la provenance des touristes étrangers sur un territoire



Exemple de cartes présentant la répartition des touristes par sous-territoire



IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE

1 L'APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR SMART VAL DE LOIRE

Le SMO a l'ambition de contribuer activement à faire de son territoire, constitué des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, un "territoire intelligent" à l'instar d'autres territoires qui s'engagent dans une démarche identique actuellement.

Cette stratégie a été définie dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur Smart Val de Loire, qui s'est déroulée sur l'année 2022 et le début de l'année 2023. Cette réflexion a donné lieu à de nombreux échanges avec les membres du Syndicat.

Un groupe d'élus, volontaires pour travailler sur ce dossier, s'est réuni à plusieurs reprises lors des étapes d'élaboration du Schéma afin de valider et d'orienter les travaux.

Des acteurs comme le GIP Recia et les Syndicats d'Énergie ont aussi été rencontrés afin de vérifier la cohérence du projet envisagé avec les initiatives que pouvaient porter ces structures. La démarche portée par le Syndicat a d'ailleurs été clairement identifiée au niveau du document cadre que constitue la Scoran (Stratégie de Cohérence Régionale en matière d'Aménagement Numérique)

Le Schéma directeur Smart Val de Loire a été approuvé par les élus syndicaux lors du Conseil syndical du 4 avril 2023. Il se décline en trois axes stratégiques et 14 actions. Il est consultable en ligne via le site du Syndicat www.valdeloirenumerique.fr, rubrique Projet Smart.



Un Schéma directeur décliné en 3 axes stratégiques et 14 actions



Les actions 1 à 4 sont regroupées dans **l'axe 1** du Schéma directeur consacré à la **sensibilisation et l'acculturation du territoire**. Il s'agit essentiellement d'actions de communication et de formation visant à faire connaître les projets Smart déjà existants sur le territoire, à partager le retour d'expériences de collectivités ayant initié ce type de projets, à acculturer les élus et les services des collectivités aux grands enjeux des territoires durables et connectés.

Les actions 6, 7, 8 et 9 constituent la majeure partie de **l'axe 2** par lequel Val de Loire Numérique se positionne comme acteur du déploiement de projets de territoires durables et connectés. Elles sont structurantes puisqu'elles visent à mettre en place toute l'infrastructure et la chaîne de valeur : **de la collecte de la donnée des capteurs à la mise à disposition de la donnée via des outils de pilotage de type datavisualisation**.

Toujours dans l'axe 2, les **actions 5, 10 et 11** consacrent le rôle d'accompagnateur que se donne le Syndicat dans la mise en œuvre de ces solutions au sein des collectivités de son territoire.

Les actions 12 à 14 forment l'axe consacré à la mutualisation, qui fait l'objet d'un positionnement fort du Syndicat sur son territoire.

2 L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE COUVERTURE LoRa

Au cours de l'année 2023, une étude de faisabilité et de couverture LoRa a été réalisée par l'AMO du Syndicat, en lien avec l'action 6 du Schéma directeur Smart Val de Loire, qui est particulièrement structurante pour l'ensemble du projet.

Cette étude a permis de retenir le principe d'une couverture LoRa "Deep Indoor" du territoire, avec redondance, permettant de couvrir les principaux cas d'usage du Smart identifiés à

date : le suivi des consommations d'eau, la supervision des réseaux d'assainissement, le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, le pilotage de l'éclairage public, la mise en place d'indicateurs permettant de suivre l'état de la ressource en eau (cours d'eau et nappes phréatiques),...

Ainsi, le nombre prévisionnel d'antennes LoRa à déployer se monte au total à **578** (292 pour le Loir-et-Cher et 286 pour l'Indre-et-Loire).

3 LE CONSTAT D'INFRUCTUOSITÉ DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTENTIONS (AMI)

En application des dispositions de l'article L.1425-1 I alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes (ARCEP).

L'article L.1425-1 I alinéa 8 du même code dispose, en outre, que cette insuffisance d'initiatives privées doit être constatée par un appel public à manifestation d'intentions, déclaré infructueux ayant visé à satisfaire les besoins concernés des utilisateurs finals en services de communications électroniques.

Dans ce contexte, le Syndicat a publié sur son site internet, au BOAMP le 30 juin 2023 et dans la revue Le Moniteur, un Appel à Manifestation d'Intentions (AMI) ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques bas débit de type LoRa et de services associés au profit des acteurs publics et privés sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

L'attention des opérateurs économiques a été attirée sur le fait que l'AMI n'a pas pour objet de répondre à un besoin de Val de Loire Numérique au sens du droit de la commande publique, mais d'identifier le ou les projet(s) permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs finals sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L. 1425-1, I, du CCGT, de sorte notamment **à garantir que l'intervention publique ne perturbera pas les investissements privés.**

La date limite des réponses a été fixée au lundi 21 août 2023 à 12h00.

Trois opérateurs ont présenté une réponse avant la date et l'heure limite imparties : la société Orange, la société SPIE Batignolle et la société See Critical Comms.

Il résulte de l'analyse des propositions remises par les trois entités que, malgré leur intérêt pour ce type de projet, ces derniers n'ont pas fourni l'ensemble des documents ou informations demandés et n'ont pas proposé des conditions d'intervention répondant aux besoins des utilisateurs finaux décrits dans l'AMI.

L'infructuosité de l'AMI et donc la carence de l'initiative privée à répondre aux besoins des utilisateurs finaux situés sur le territoire du Syndicat a donc été constatée par délibération du Conseil syndical du 12 décembre 2023.

4 LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION

Différentes expérimentations avec des collectivités volontaires constituent la première étape de mise en œuvre du Schéma Smart Val de Loire afin de valider les choix technologiques et de préparer la future offre de service du Syndicat.

Les enjeux de ces expérimentations sont :

- créer des démonstrateurs locaux visant à sensibiliser les élus et les services aux possibilités offertes par les solutions de territoire durable et connecté,
- acquérir de l'expérience tant technique qu'économique, sur la connaissance des acteurs du marché,
- éprouver des modèles organisationnels et des architectures techniques rationnelles, potentiellement généralisables sur d'autres cas d'usages ou d'autres territoires, et permettant une optimisation, pour la collectivité, de sa gestion des services publics.

Une convention entre le Syndicat et la collectivité volontaire définit les engagements réciproques des parties sur les actions suivantes, constitutives d'une solution expérimentale de territoire durable et connecté : collecte, diffusion, hébergement, sécurisation et visualisation de données. Les cas d'usage expérimentés sont identifiés dans chaque convention.

Au 31 décembre 2023, les conventions signées et les cas d'usage concernés étaient les suivants :

Avec la Commune de Pezou

- Le contrôle à distance des pompes de relevage des stations d'épuration ainsi que des rejets d'eau dans le Loir,
- Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics de la commune et la gestion de leur système de chauffage,
- L'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

Avec le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Pezou Loir-Réveillon

- La télérélevé des consommations d'eau,
- La surveillance des fuites sur le réseau.

Un appel d'offres lancé fin 2023 a permis de sélectionner un prestataire pour accompagner le Syndicat dans la mise en œuvre opérationnelle de ces expérimentations. Le marché a été notifié début 2024 à la société Ubcité, filiale du groupe Altitude dédiée à la transformation numérique des territoires.

D'autres prises de contact avec des collectivités volontaires sont en cours.

5 UNE VEILLE DOCUMENTAIRE

Dans le cadre des actions de sensibilisation concernant les enjeux des territoires durables et connectés (axe 1, action 3), une veille documentaire a été mise en place en interne avec échanges réguliers d'informations entre les équipes. Le SMO a souhaité partager utilement ses découvertes les plus intéressantes avec ses membres et notamment les dossiers spéciaux, les interviews, les nouveaux produits ou encore les manifestations professionnelles dignes d'intérêt.

Informé les acteurs du territoire demeure une mission première du Syndicat et une infolettre bimestrielle baptisée "Smart - Veille documentaire" a été instituée. Mise en page sobrement, avec



un accès direct aux liens externes à découvrir, le premier message a été routé par mail le 1^{er} décembre 2023. Ce message d'une seule page comporte 4 catégories d'informations distinctes :

- territoires durables et connectés
- IoT, capteurs et innovations
- intelligences artificielles et données
- salons et manifestations à venir

Le premier message a été bien accueilli avec un taux d'ouverture du mail de plus de 50 %. Un deuxième message est prévu pour février 2024.

6 LA CONTRIBUTION À DES PARTENARIATS TERRITORIAUX

À travers l'action 10 de son Schéma directeur Smart, le Syndicat a la volonté de contribuer à la dynamique "Territoires durables et connectés" à l'échelle régionale. En 2023, le Syndicat a notamment adhéré au consortium Climate Data Hub.

Le Climate Data Hub est un projet conçu par des partenaires publics et privés pour permettre le partage et l'utilisation de données, d'intérêt général, permettant de mesurer les effets du changement climatique, de limiter ou de permettre une adaptation à ses impacts. Le Climate Data Hub propose à la fois la désignation d'un tiers de confiance, un acteur neutre choisi par les parties prenantes pour gérer le partenariat de données, et également un cadre pour accéder à des données massives, utiles, qu'elles soient publiques ou privées.

Les membres du consortium Climate Data Hub sont des acteurs régionaux de la donnée, publics ou privés (établissements scientifiques, opérateurs et gestionnaires de réseaux, etc.), des producteurs de solutions technologiques ou des centres de compétences en données, des collectivités territoriales ainsi que des services de l'État.

Pour Val de Loire Numérique, l'adhésion à ce consortium constitue une opportunité pour apporter une contribution utile à l'objectif de lutte contre les causes et les effets du

changement climatique, en cohérence avec le Schéma directeur Smart Val de Loire qui identifie les thématiques "Environnement et transition énergétique" ainsi que la prévention des risques (climatiques notamment) comme prioritaires. Cela passe par l'identification puis le déploiement de cas d'usage qui apporteront des données utiles à partager sur des thématiques en lien avec le changement climatique, dans un cadre partenarial. À la clé également, des possibilités de cofinancement des dispositifs déployés par les partenaires du consortium.

Chaque cas d'usage fera l'objet d'une convention particulière qui fixera notamment les modalités de partage des données et les éventuels flux financiers. Chaque convention fera l'objet d'une délibération du Conseil syndical.

Le Conseil syndical du 14 juin dernier a adopté l'adhésion du Syndicat au Consortium Climate Data Hub pour une durée de trois ans et a nommé Sylvie Giner en tant que référente du Syndicat au sein du comité de pilotage.

La première plénière des membres du consortium s'est tenue le 7 juillet 2023.

LA COOPÉRATIVE
DES DONNÉES
CLIMATIQUES EN
RÉGION CENTRE-
VAL DE LOIRE



Climate
Data
Hub

État d'avancement du Schéma Smart Val de Loire, au 31 décembre 2023

N°	Actions	Sous-actions	Avancement
1	Réaliser et maintenir à jour un état des lieux des projets durables et connectés sur le territoire	Définir un standard de description des projets connectés et durables	  
		Réaliser une enquête annuelle auprès des collectivités	  
		Mettre à disposition des membres une cartographie annuelle des projets	  
2	Organiser des retours d'expérience	Organiser des sessions de retours d'expérience	  
		Mise en relation ponctuelle entre les collectivités	  
3	Réaliser une veille technologique, juridique et financière	Réaliser une veille technologique, juridique et financière	  
4	Organiser la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire	Recenser l'information sur les formations existantes à l'échelle régionale	  
		Mener des actions de communication et d'information sur l'offre disponible	  
		Impulser une démarche auprès du CNFPT ou d'autres acteurs pour qu'ils créent des formations sur la donnée...	  
5	Apporter un appui technique aux collectivités dans la réalisation de leurs projets de territoires durables et connectés	Ingénierie de projet, appui à la rédaction de cahiers des charges, conseils dans les choix techniques, conseils sur la valorisation de la donnée	  
6	Déployer un réseau bas débit de type LoRa	Conception déploiement, maintenance des infrastructures	  
		Commercialisation des services	  
		Suivi des indicateurs du réseau	  
7	Faciliter le déploiement de cas d'usages liés aux objets connectés	Accompagnement de la phase d'avant-projet (de l'expression du besoin à la définition des objectifs et fonctionnalités de la solution IoT à déployer)	  
		Ingénierie des solutions IoT (conception de l'architecture cible, déploiement et maintenance des infrastructures, suivi des indicateurs de performance du réseau, ingénierie financière, ingénierie juridique...)	  
		Appui à la rédaction de cahiers des charges	  
		Appui à l'exploitation de la solution	  
8	Intégrer une infrastructure cœur de réseau (stockage, hébergement)	Étudier/recenser les offres d'hébergement des données existantes sur le territoire permettant de garantir aux membres un niveau élevé de sécurité et de souveraineté	  
		Contractualiser avec un ou plusieurs prestataires	  
9	Déployer des outils d'exploitation de la donnée collectée via le réseau bas débit de type LoRa	Fournir une première série d'outils d'exploitation de la donnée qui permet sur chacun des cas d'usage prioritaires de démontrer la valeur d'usage	  
		Valoriser les investissements déjà réalisés sur le réseau wifi public	  
10	Animer une stratégie de la donnée territoriale	Contribuer à la dynamique régionale sur le territoire	  
		Faciliter l'accès et l'exploitation des données pour les adhérents	  
11	Poursuivre le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public et services associés	Déployer de nouvelles bornes	  
		Proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs	  
12	Mettre en place une mutualisation des achats	Référencer, cataloguer les produits et les solutions et alimenter ce catalogue de services au fur et à mesure	  
		Mettre en place la possibilité de faire un achat groupé en cas de demande des collectivités	  
13	Organiser des partenariats territoriaux	Participations/interventions lors d'événements de la filière sur les territoires connectés et l'internet des objets	  
		Articulations avec les politiques publiques des autres acteurs impliqués dans le numérique	  
		Animation de l'écosystème local et mobilisation des acteurs privés locaux	  
		Veille sur les appels à projets	  
14	Définir et piloter une gouvernance territoriale de projet Smart Val de Loire	Mettre en place les instances nécessaires	  
		Réaliser un bilan annuel	  
		Mettre en place les outils de communication et suivi de la démarche	  

7 L'OPEN DATA

Avec la loi dite "Lemaire" promulguée le 7 octobre 2016, l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

Le Syndicat s'inscrit pleinement dans cette démarche et a mis à disposition, le 31 mai 2021, les coordonnées géographiques des bornes wifi diffusant le signal Val de Loire Wifi Public sur le territoire et le plan de raccordement annuel à la fibre sur les deux départements.

La solution technique choisie par le Conseil régional (OpenDataSoft) offre la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitent de

publier directement leurs données sur le portail de la Région ou d'ouvrir un "sous-domaine" du portail régional <https://data.centrevallde Loire.fr> qui leur est réservé. Le Syndicat a donc signé une convention avec la Région Centre-Val de Loire le 9 février 2021. Cette dernière détermine les modalités de publication des données, les engagements du partenaire et les modalités de publication dans un sous-domaine. Elle est conclue à titre gratuit.

À noter, l'acquisition directe d'un sous-domaine et les licences ont été prises en charge par le Syndicat.

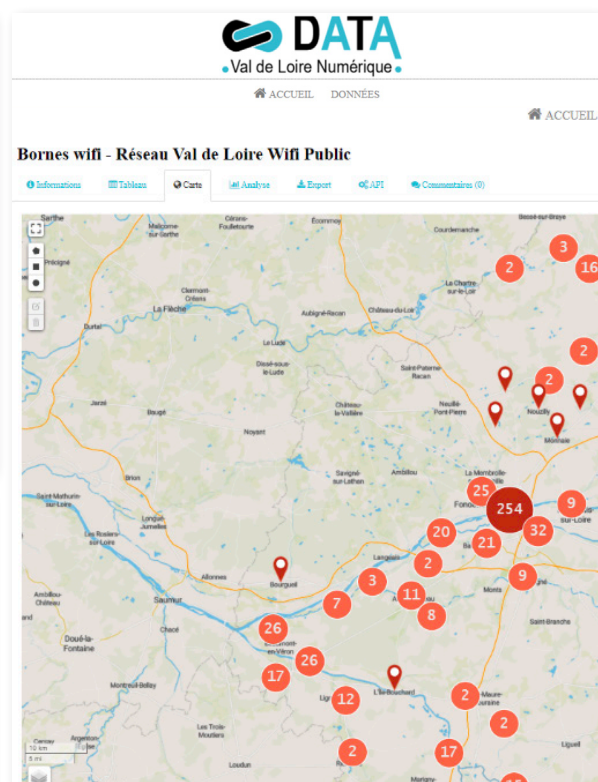
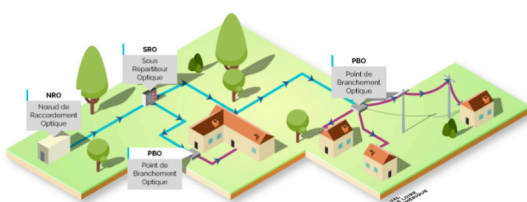
En 2023, deux nouveaux jeux de données ont été publiés :

- La liste des sites diffusant le réseau Val de Loire Wifi Public, et le nombre de bornes
- La liste des communes de nos territoires, avec les dates de publication de BAL pour celles qui ont travaillé dessus ainsi que le ratio d'adresses certifiées

Différentes vues de l'open data Val de Loire Numérique

The screenshot shows the 'Open Data Val de Loire Numérique' portal. It features the 'DATA Val de Loire Numérique' logo and navigation tabs for 'ACCUEIL' and 'DONNÉES'. A central banner reads 'Open Data Val de Loire Numérique'. Below, a text block explains that the Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilots the deployment of public initiative networks in Loir-et-Cher and Indre-et-Loire, and lists the SMO's perimeter: La Région Centre-Val de Loire, Le Département de Loir-et-Cher, Le Département d'Indre-et-Loire, and Les communautés de communes et d'agglomération d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (à l'exception de Tours Métropole).

LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'A L'HABITATION





Contacter le SMO Val de Loire Numérique

Olivier LEGROS, Directeur général des services

02 54 58 42 30

olegros@valdeloirenumerique.fr

Gaëtan GRÈVE, Directeur technique

02 47 73 37 18

ggreve@valdeloirenumerique.fr

Aurélie BOISSIER, Directrice de projet Smart Val de Loire

02 54 58 47 28

aboissier@valdeloirenumerique.fr

Caroline AUBERT, Assistante de Direction

02 54 58 42 31

caubert@valdeloirenumerique.fr

Adeline METTAYE, Assistante de l'équipe

02 54 58 44 39

amettaye@valdeloirenumerique.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
Cette opération est cofinancée par l'Union
Européenne. L'Europe investit dans les
zones rurales.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE**

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR